

QUELLE DYNAMIQUE DES RELATIONS DE LA FRANCE AVEC LES PAYS DU PACIFIQUE DEPUIS L'AFFAIRE DU RAINBOW WARRIOR (1985) ET LE DERNIER ESSAI NUCLÉAIRE FRANÇAIS (1996) ?

Abigaël COLLIN-DELILLE



Source : <https://www.elysee.fr/emmanuel-macron/deplacement-du-president-emmanuel-macron-en-polynesie-francaise>

Études du CQEG n°15

Décembre 2025

QUELLE DYNAMIQUE DES RELATIONS DE LA FRANCE AVEC LES PAYS DU PACIFIQUE DEPUIS L'AFFAIRE DU RAINBOW WARRIOR (1985) ET LE DERNIER ESSAI NUCLÉAIRE FRANÇAIS (1996)

Abigaël COLLIN-DELILLE

Candidate au doctorat, Département de Géographie, Université Laval

abigaël.delille.1@ulaval.ca

TABLE DES MATIÈRES

Introduction.....	5
1. Une présence française dans le Pacifique Sud marquée par des tensions (1960-1996)	6
1.1 La France, puissance nucléaire	8
1.2 Une France déjà isolée.....	9
1.3 L'affaire du Rainbow Warrior et ses conséquences diplomatiques (1985)	12
1.4 La contestation des essais nucléaires en Polynésie française	16
1.5 L'émergence d'une contestation transnationale et autochtone...	22
2. Une recomposition progressive des relations post-nucléaires (1996-2010) dans un contexte de dénucléarisation du Pacifique sud ..	25
2.1 Fin des essais nucléaires (1996) et réintégration diplomatique ..	25
2.2 Entre reconnaissance de la pluralité des identités et Accords de Nouméa (1998)	31
2.3 Une stratégie d'influence douce dans un contexte géopolitique en mutation	35
3. Vers une stratégie affirmée dans un Indo-Pacifique multipolaire (2010-aujourd'hui)	38
3.1 Les territoires français comme leviers géostratégiques (Polynésie, Nouvelle-Calédonie, Wallis-et-Futuna)	39
3.2 L'espace indo-pacifique, théâtre de rivalité entre grandes puissances	44
3.3 Focus sur l'AUKUS.....	48
3.4 Défis persistants et regards critiques sur la présence française	50
Conclusion.....	55

Références	57
Liens internet	61
Annexe 1 Liste des abréviations	62
Annexe 2 Moruroa dans le centre du Pacifique.....	64
Annexe 3 Ensemble des essais nucléaires français réalisés à Moruroa et Fangataufa	65
Annexe 4 Les essais atmosphériques.....	66
Annexe 5 Les accords de Nouméa (1998).....	67

Summary

This article examines French nuclear policy in the South Pacific from 1960 to 1996, as well as its lasting consequences on France's international legitimacy. In an effort to consolidate its strategic independence, France developed a nuclear weapon in 1960, choosing Polynesia as its testing site and conducting 193 tests at Mururoa and Fangataufa.

These tests, seen as an expression of persistent colonialism, sparked intense protests at the local, regional, and international levels, culminating in the Rainbow Warrior incident (1985) and the resumption of nuclear testing by Jacques Chirac in 1995. These incidents led to a diplomatic rift with France and fueled identity and independence movements in Polynesia.

The end of testing in 1996 and France's accession to the Comprehensive Nuclear Test Ban Treaty marked a turning point, ushering in a phase of diplomatic reintegration and partial recognition of the damage caused. However, memories of the tests remain vivid and continue to shape postcolonial power relations and France's relations with the South Pacific.

The study shows that France's nuclear strategy has reinforced its image as an arrogant colonial power, whose legacy still weighs heavily on Paris's legitimacy in the current context of its Indo-Pacific policy.

Keywords: nuclear testing, France, French Polynesia, Indo-Pacific, postcolonialism, strategy, international relations.

Résumé

L'article examine la politique nucléaire française dans le Pacifique Sud de 1960 à 1996, ainsi que ses conséquences durables sur la légitimité internationale de la France. Dans un effort de consolider son indépendance stratégique, la France a développé une arme nucléaire en 1960, optant pour la Polynésie comme site d'expérimentation et menant 193 tests à Mururoa et Fangataufa.

Ces tests, considérés comme une expression de colonialisme persistant, ont provoqué d'intenses protestations à l'échelle locale, régionale et internationale, atteignant leur apogée avec l'incident du Rainbow Warrior (1985) et la reprise des essais nucléaires par Jacques Chirac en 1995. Ces incidents entraînent un éloignement diplomatique de la France et alimentent des mouvements identitaires et indépendantistes en Polynésie.

La fin des essais en 1996 et l'adhésion au Traité d'interdiction complète des essais nucléaires marquent un tournant, ouvrant une phase de réintégration diplomatique et de reconnaissance partielle des préjudices. Cependant, la mémoire des essais demeure vive et continue de structurer les rapports de pouvoir postcoloniaux et les relations de la France avec le Pacifique Sud.

L'étude montre ainsi que la stratégie nucléaire française a renforcé l'image d'une puissance coloniale arrogante, dont l'héritage pèse encore sur la légitimité de Paris dans le cadre actuel de sa politique indo-pacifique.

Mots-clés : essais nucléaires, France, Polynésie française, Indopacifique, postcolonialisme, stratégie, relations internationales.

Introduction

« L'arme nucléaire introduit une forme de puissance radicalement nouvelle, qui modifie les rapports entre guerre, diplomatie et dissuasion. »

(Hassner, 1995)

Au lendemain de la Seconde guerre mondiale, un nouveau facteur de puissance rentre en considération au niveau mondial : la force nucléaire (Mrgudovic, 2006). Symbole d'indépendance stratégique et de souveraineté nationale, elle devient pour la France un instrument central d'affirmation sur la scène mondiale. Dès 1960, son entrée dans le « club atomique » transforme profondément sa politique extérieure. L'installation du Centre d'expérimentation du Pacifique (CEP) à Mururoa et Fangataufa, en Polynésie française, illustre cette volonté d'autonomie stratégique, tout en révélant la continuité de logiques de domination héritées du passé colonial.

Conduits dans un contexte de guerre froide et de stratégie de dissuasion, ces essais nucléaires ont suscité des réactions hostiles à plusieurs échelles (locale, régionale et internationale) et continuent de soulever un large éventail de questionnements diplomatiques, environnementaux et mémoriels (Mohamed-Gaillard, 2015; Robie, 2015). Pour de nombreux États insulaires du Pacifique, les expérimentations françaises sont perçues comme une manifestation d'arrogance néocoloniale, contraire aux principes d'autodétermination et à la sécurité environnementale régionale.

Dix ans avant le dernier essai, un événement majeur va accentuer cette fracture : l'attentat du *Rainbow Warrior* (1985). Le sabotage du navire de Greenpeace, organisé par la Direction générale de la sécurité extérieure (DGSE), provoque la mort du photographe Fernando Pereira et déclenche une crise diplomatique d'ampleur mondiale (Charpentier, 1985; Henningham, 1991). La révélation de l'implication directe du gouvernement français, sous la pression médiatique et internationale, ternit durablement l'image de la France dans la région. L'incident symbolise aux yeux des pays du Pacifique l'incapacité de Paris à considérer les sensibilités régionales autrement que sous le prisme de ses intérêts stratégiques (Hoadley, 2005).

Si l'affaire du *Rainbow Warrior* marque une rupture politique et morale profonde, le dernier essai nucléaire français à Mururoa en 1996 vient cristalliser les tensions environnementales et identitaires. Cette ultime campagne, décidée par Jacques Chirac après un moratoire de trois ans, réactive les mobilisations locales et internationales contre le nucléaire, mobilisant ONG, États du Pacifique et société civile dans une

contestation transnationale (MacLellan & Chesneaux, 1998; Mohamed-Gaillard, 2015). Elle renforce l'image d'une puissance isolée, attachée à une conception unilatérale de la souveraineté.

Ces épisodes successifs soulignent combien la politique nucléaire française dans le Pacifique Sud dépasse la seule dimension militaire : elle engage des enjeux de souveraineté, de reconnaissance et de justice postcoloniale. L'héritage des essais, longtemps nié puis partiellement reconnu à travers la loi Morin (2010) et divers gestes de réconciliation, demeure un élément structurant de la mémoire collective et des relations diplomatiques de la France avec les États insulaires de la région.

Dès lors, dans quelle mesure la stratégie nucléaire française dans le Pacifique Sud (1960–1996) a-t-elle affecté la légitimité de la France dans la région, et comment cette histoire continue-t-elle de peser sur ses relations diplomatiques et mémorielles ?

1. Une présence française dans le Pacifique Sud marquée par des tensions (1960-1996)

L'implantation française dans le Pacifique Sud date du XIX^e siècle et découle d'une dynamique d'expansion coloniale maritime, alimentée par des aspirations stratégiques, économiques, religieuses et géopolitiques. L'établissement du protectorat sur Tahiti en 1842, qui a ensuite été transformé en colonie, représente l'une des premières étapes de la présence française dans cette région. Cette action a été rapidement suivie par l'annexion des îles Gambier, des Marquises et des Tuamotu. En 1880, la France convertit le protectorat en colonie d'exploitation complète, incorporant l'intégralité de l'archipel sous le titre d'Établissements français d'Océanie (EFO). Simultanément, la France prend possession de la Nouvelle-Calédonie en 1853, qu'elle convertit en colonie pénitentiaire avant de la transformer en un territoire minier essentiel, notamment pour le nickel. Wallis

et Futuna devient quant à lui un protectorat en 1887, puis administrativement rattaché à l'Empire colonial en 1961, bien au-delà de la dissolution officielle de l'Union française¹.

La période des indépendances, de 1950 à 1970, correspond à l'effondrement des empires coloniaux et à l'accession à la souveraineté politique de nombreuses colonies, principalement en Afrique et en Asie. Ce processus s'accélère après la Seconde Guerre mondiale, dans le contexte de la quatrième République ; sous l'effet des luttes anticoloniales, du soutien international à la décolonisation (Organisation des Nations Unies (ONU), États-Unis, URSS), et de l'affaiblissement des puissances coloniales européennes. Dans cette zone de compétition entre les grandes puissances coloniales (en particulier la Grande-Bretagne, pour le contrôle des voies maritimes), la France a construit un empire insulaire centré sur des buts militaires et missionnaires.

Pour la France, cette époque marque une diminution graduelle de son empire colonial. À la suite des indépendances en Asie (Indochine), en Afrique du Nord (Maroc, Tunisie, Algérie) et en Afrique subsaharienne (principalement en 1960), elle maintient toutefois plusieurs territoires d'outre-mer dans le Pacifique. Dans cette zone, des territoires tels que la Nouvelle-Calédonie, la Polynésie française ou Wallis-et-Futuna ne gagnent pas leur indépendance, mais restent sous contrôle français, généralement avec des statuts d'autonomie en évolution. Cette situation découle de facteurs géopolitiques, stratégiques (force militaire, tests nucléaires), économiques (ressources minérales) et politiques (population, relations avec la métropole). Par conséquent, malgré le processus de décolonisation à l'échelle mondiale, la France maintient une forte présence dans le Pacifique, souvent considérée comme une expression de néocolonialisme ou un obstacle à l'autodétermination par les groupes indépendantistes locaux.

1 Créée par la Constitution de 1946 (Quatrième République), l'Union française remplaçait l'ancien Empire colonial français. Elle visait officiellement à établir une association plus égalitaire entre la France et ses territoires d'outre-mer, incluant les colonies, les protectorats et les départements d'outre-mer. En vérité, elle demeurait hautement centralisée et inéquitable. La Constitution de la Cinquième République, adoptée en 1958, a conduit à la dissolution de l'Union française, qui a été substituée par la Communauté française. Elle tente une décolonisation maîtrisée, mais sombre rapidement lors des indépendances africaines, particulièrement en 1960, souvent appelée « l'année des indépendances ». Il faut souligner qu'en 1961, certains territoires qui n'ont pas encore obtenu leur indépendance (tels que la Nouvelle-Calédonie) peuvent être administrativement perçus ou gérés à travers des paradigmes coloniaux : centralisation, gouvernance sans véritable indépendance, dépendance politique et économique vis-à-vis de Paris. On évoque ici le concept de rattachement administratif, dans la mesure où ces régions continuent d'être administrées en tant que possessions d'outre-mer, suivant une logique issue du système colonial, malgré l'absence officielle de l'Empire.

1.1 La France, puissance nucléaire

Le 13 février 1960 marque pour la France son entrée dans le club des grandes puissances nucléaires, après les États-Unis, le Royaume-Unis ou encore l'Union des républiques socialistes soviétiques (URSS). La première explosion d'une bombe atomique française a lieu à Reggane, au Sahara algérien, sous le nom de *Gerboise bleue*. L'Algérie est à l'époque une colonie française, et son utilisation comme terrain d'essai nucléaire est une solution considérée comme provisoire. Pour une continuité des essais, plusieurs missions de reconnaissances auront donc lieu en Polynésie en 1962, en particulier à Mururoa, atoll dont le lagon mesure environ 25 km sur 10 km de large, avec une couronne corallienne ; et où le lagon communique avec l'océan par une passe naturelle. L'atoll fermé d'environ 7 km sur 10 de Fangataufa est situé à 40 km au sud de Mururoa (Le Baut, 1996). Le 27 juillet 1962, le Conseil de défense valide ce choix en décidant la création d'un site d'expérimentations nucléaires en Polynésie (Centre d'expérimentation du Pacifique (CEP)) autour de l'atoll de Mururoa et en définissant les grandes lignes de son organisation et de son implantation (voir annexe 1) ; dans le but de remplacer le Centre d'Expérimentations Militaires des Oasis (CEMO) (Le Baut, 1996). Le choix de la Polynésie française comme nouveau site d'expérimentation nucléaire à partir de 1966 n'était pas neutre : territoire isolé, placé sous souveraineté française, faiblement peuplé et politiquement marginalisé ; il répondait aux impératifs stratégiques de la métropole tout en illustrant les logiques de domination postcoloniale². Le site de Mururoa-Fangataufa assurait une sécurité exceptionnelle. Dans un premier temps, grâce à son éloignement géographique car c'est une région où la population est extrêmement clairsemée (moins de 2 300 personnes sur un périmètre de 500 km et moins de 5000 individus sur un rayon d'un kilomètre) et dans un second temps, grâce à la concentration naturelle des populations dans plusieurs atolls, ce qui permet alors de sélectionner des conditions météorologiques de tir qui garantissent que les retombées, le cas échéant, se produisent dans des zones dépourvues d'îles peuplées (Le Baut, 1996).

2 En février 1964, l'Assemblée territoriale décidait, en commission restreinte, que « sont cédés gratuitement, en toute propriété, par le Territoire à l'État, pour les besoins du Centre d'expérimentation du Pacifique, les atolls domaniaux de Mururoa et Fangataufa situés dans l'archipel des Tuamotu ».

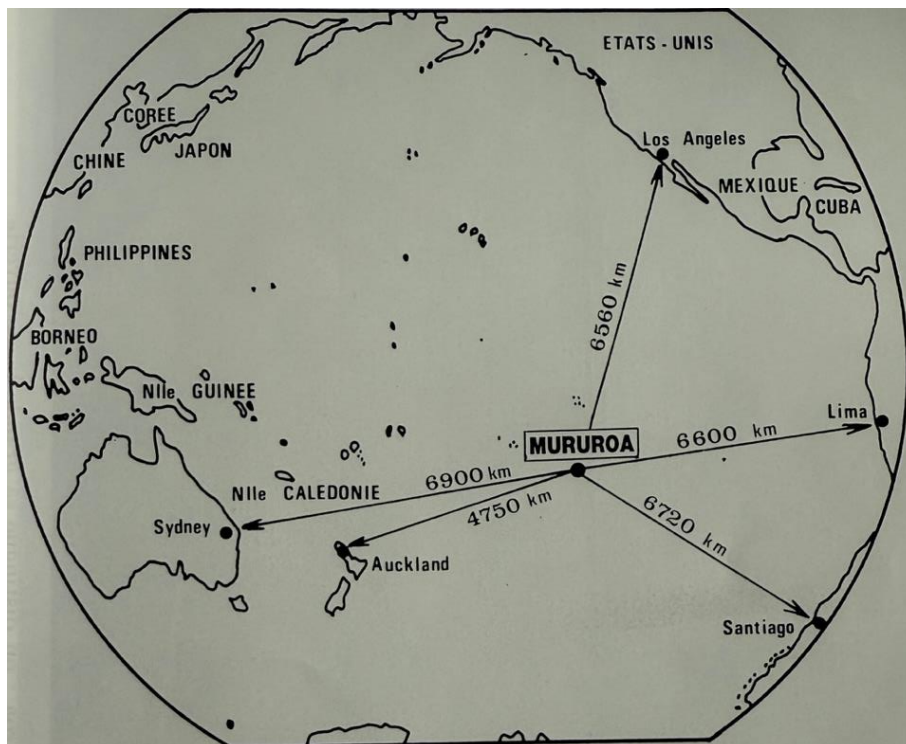


Figure 1 : La position de Mururoa au milieu du Pacifique.

Source : Les essais nucléaires français, p.16 (Le Baut, 1996).

La base sera terminée en 1966, à temps pour reprendre les essais à la suite du Sahara, qui a proclamé son indépendance peu de temps avant, et où la France avait négocié son utilisation avec le nouvel État algérien jusqu'en 1967 (Vrignon & Meltz, 2022). Entre 1960 et 1996, la France a procédé à pas moins de 210 essais nucléaires d'abord en Algérie, au Sahara (4 essais atmosphériques à Reggane (1960-1961) et 13 essais souterrains à In Ecker (1961-1966)). Puis, en Polynésie française (46 essais atmosphériques à Moruroa et Fangataufa (1966-1974) – dont 5 expériences de sécurité – et 147 essais souterrains dans les atolls de Moruroa et Fangataufa (1974-1996) – dont 10 expériences de sécurité)(voir annexes 2 et 3) (Robie, 2015).

1.2 Une France déjà isolée

Dans les années 1960, alors que s'affirme une conscience internationale des risques liés à la prolifération des armes nucléaires, une trêve est conclue par les trois puissances

nucléaires³ et une résolution est prise à l'Assemblée des Nations unies. La France, elle, adopte une posture singulière et résolument souverainiste. Le Président Charles De Gaulle s'exprime d'ailleurs à ce sujet lors d'une conférence de presse le 10 novembre 1959, mettant en avant l'ironie du moratoire américano-soviétique « *Alors, je dois remarquer que cette suspension a lieu au moment où les deux rivaux sont en possession de tout ce qu'il faut savoir pour être en mesure d'anéantir la vie ou qu'elle soit* » (Le Baut, 1996). Les essais français qui auront lieu à Reggane (Sahara) au début des années 1960 vont susciter de nombreuses protestations de la part de l'ONU, ainsi que venant des États africains (voisins des départements algériens). Certains États vont alors bloquer leurs avoirs français, ou même rompre leurs relations diplomatiques avec la France (Nigeria).

Le Traité de non-prolifération des armes nucléaires (TNP)⁴ est négocié à partir de 1965 par les États-Unis, la Grande Bretagne et l'URSS. En 1968, la France refuse d'y adhérer, elle cherche à se préserver d'un encadrement international qui viendrait freiner l'affirmation de sa propre force de dissuasion, la France étant « *en retard sur les trois premières puissances nucléaires mais trop avancée par rapport à toutes les autres pour renoncer à l'aventure atomique* » (Le Baut, 1996).

Le TNP distingue les puissances nucléaires (celles qui ont procédé à un essai nucléaire avant le 1^{er} janvier 1967) des puissances non nucléaires. Il repose sur trois piliers. Dans un premier temps, la non-prolifération (les États qui sont dotés de l'arme nucléaire s'engagent à ne pas transférer d'armes nucléaires ni d'assistance à des États non dotés. Par ailleurs, les États non dotés s'engagent à ne pas développer ni acquérir d'armes nucléaires. Le second pilier est le désarmement, et le dernier pilier est l'utilisation pacifique de l'énergie nucléaire. On peut noter que les États peuvent recevoir assistance et coopération, notamment par l'intermédiaire de l'AIEA (Agence internationale de l'énergie atomique). Le traité est initialement pour une durée de 25 ans, mais a été prolongé indéfiniment en 1995.

3 États-Unis, URSS et Royaume-Uni

4 Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires ; Recueil des Traités des Nations Unies, vol. 729, n°10485 ; 25 mai 1970 ;
https://treaties.un.org/doc/Publication/UNTS/Volume%20729/volume-729-I-10485-French.pdf?_gl=1*16qsxn6*_ga*ODMxMzlwNDQ5LjE3NTI3NjUwNzQ.*_ga_TK9BQL5X7Z*czE3NTI3NjUwNzYkZzEkdDE3NTI3NjUwOTckajM2JGwwJGgw

Cette affaire contribue à distendre les liens franco-américains, mais l'annonce en 1963 par la France de mener ses nouvelles expérimentations nucléaires dans le Pacifique sud va provoquer des protestations venant de la Nouvelle-Zélande, de l'Australie et du Chili⁵ (Le Baut, 1996). D'autre part, elle déclare en 1974 qu'elle respectera les « *principes fondamentaux* » du traité, tout en refusant d'en être formellement partie prenante. Cette position intermédiaire visait à préserver la crédibilité de sa dissuasion tout en apaisant partiellement les critiques croissantes.

Le rapport de la commission de la défense nationale du 5 novembre 1997 souligne rétrospectivement les tensions diplomatiques qu'a engendrées cette posture. Le maintien des essais, même après la fin de la guerre froide, est perçu comme un défi lancé aux normes internationales émergentes en matière de désarmement. Le rapport note que « *la reprise des essais en 1995, dans un contexte post-guerre (...) a ravivé les critiques à l'encontre de la France, particulièrement dans la région Pacifique où la mémoire coloniale accentuait les ressentiments* » (Bataille & Revol, 2021). Dans *Les essais nucléaires – Fin de partie*, l'auteur souligne que la persistance française dans le Pacifique a contribué à isoler Paris diplomatiquement, tout en renforçant les coalitions régionales opposées à la prolifération. En particulier, l'hostilité de la Nouvelle-Zélande, de l'Australie et des États du FIP (Forum des îles du Pacifique) illustre le coût symbolique et géopolitique de cette stratégie. Ce rejet régional s'est également doublé d'une contestation interne en Polynésie française, nourrie par les effets sanitaires et environnementaux des essais (Becker *et al.*, 1996). Ainsi, l'attitude ambivalente de la France vis-à-vis du TNP et du principe de dénucléarisation a perpétué une image de puissance hautaine et indifférente aux dynamiques régionales. Bien que ne pas adhérer au traité ait été motivé par des besoins stratégiques nationaux, cela a également participé à l'érosion de la légitimité française dans le Pacifique Sud et à alimenter une méfiance qui, bien au-delà des années 1990, demeure un facteur influent dans la mémoire collective et les rapports diplomatiques de la France avec cette région. La France adhèrera finalement officiellement au traité en 1992, tout en ayant respecté dans les années 1970 les grands principes de celui-ci (coopération pacifique et pas de transfert).

5 Notes à M. Couve de Murville, 28 mai 1963 ; note pour MM. Pompidou et Couve de Murville, 25 août 1963, L.N.C., pp. 337 et 364.

1.3 L'affaire du Rainbow Warrior et ses conséquences diplomatiques (1985)

Le sabotage du navire de Greenpeace le *Rainbow Warrior* en Nouvelle-Zélande (NZ) laisse place à une indignation régionale, qui sera le début de tensions. Alors qu'il était engagé dans plusieurs campagnes écologiques majeures comme la lutte contre les baleiniers, l'immersion de déchets radioactifs et le massacre des phoques ; le *Rainbow Warrior* participe en 1985 à l'opération *Exode*, qui consiste à évacuer les habitants de l'atoll de Rongelap (Pacifique Sud), exposés à des radiations dues aux essais nucléaires américains.

Le navire se dirige vers Mururoa, site d'essais nucléaires français, en fait escale le 10 juillet à Auckland (NZ). Les services secrets français chargent une petite équipe de nageurs de combat de saborder le *Rainbow Warrior* dans le port. Dans son article *L'affaire du Rainbow Warrior*, Jean Charpentier (1985) analyse avec un grand sens du détail l'opération de sabotage qui a lieu dans la nuit du 10 juillet, et qui causera la mort du photographe Fernando Pereira qui était à bord du navire pour documenter les campagnes de Greenpeace contre les essais nucléaires français qui avaient lieu dans le Pacifique. Un autre journaliste à bord du navire, David Robie publiera 7 mois après l'explosion son livre *Eyes of Fire : The Last Voyage of the Rainbow Warrior* dans lequel il racontera l'histoire du dernier voyage du Rainbow Warrior et du bombardement. Il va y décrire les explosions successives ainsi que le choc moral profond en Nouvelle-Zélande (Robie, 2015).



Figure 2. Le Rainbow Warrior en activité dans le Pacifique.
Évacuation de la population marshallaise de l'atoll de Rongelap vers Mejjatto en mai 1985
Source: Greenpeace / Fernando Pereira.

Dans *France and the South Pacific in the 1980s : an Australian perspective* (Henningham, 1991), l'auteur va souligner l'effet inverse escompté : le renforcement d'un mouvement antinucléaire régional ; estimant qu'au départ, même si le sabotage était organisé pour démobiliser Greenpeace, cela a profondément renforcé la mobilisation antimilitariste et antinucléaire en Australie, en Nouvelle-Zélande, ainsi que dans les autres îles voisines (Robie, 2015) et a déclenché une onde de choc en région pacifique (Charpentier, 1985).

En France, au lendemain des attentats, le ministre de la Défense Charles Hernu va nier toute implication des services français dans ce sabotage (Coffi, 2018). A la une du *Monde* ce jour-là, « *Paris se dit attristé par la mort du photographe néerlandais, mais ne voit pas de lien entre la France et cet acte de sabotage* » (Le Monde, 11 juillet 1985). Puis, alors que les autorités néo-zélandaises arrêteront le 15 juillet deux agents français de la DGSE (Dominique Prieur et Alain Mafart), la France va évoquer une possible manipulation étrangère ayant pour fin de la discréditer (Alex W., 2005). C'est alors que le 17 septembre 1985, les services presses tels que *Le Monde*, *Le Canard enchaîné* et les chaînes

télévisées vont révéler des preuves de l'implication directe de la DGSE. En particulier, *Le Canard enchaîné*⁶ va publier une enquête montrant que l'opération a été planifiée par les services secrets français, ce qui sera ensuite publiquement validé le 22 septembre 1985. Effectivement, sous la pression, le Premier ministre Laurent Fabius reconnaît officiellement l'implication de la DGSE : « *L'enquête a permis d'établir que les agents de la DGSE ont agi sur ordre. [...] C'est un acte illégal et condamnable* ».

Cela aura plusieurs conséquences immédiates. Tout d'abord, la démission du ministre de la Défense Charles Hernu, mais aussi des conséquences politiques, une rupture de la confiance entre la France et la Nouvelle-Zélande, mettant fin à plusieurs accords, notamment militaires. De plus, cela va discréditer la DGSE et ruiner l'image des services de renseignements et de l'État en France et à l'étranger.

Cette crise va alors affaiblir l'influence française dans la région Pacifique, notamment en entraînant une détérioration notable des relations entre la France et le Pacifique Sud (Henningham, 1991). La Nouvelle-Zélande va adopter une posture ferme, tandis que Paris va menacer d'user de pressions économiques comme un embargo, ou encore des rétorsions douanières « *Les gouvernements de MM. Fabius et Chirac ont multiplié les pressions commerciales sur la Nouvelle-Zélande, notamment au sein de la CEE⁷. A Wellington, le premier ministre, M. David Lange, a été pris en tenaille entre cette offensive économique et une opinion publique en proie à une bouffée de patriotisme* » (Pugh, 1986). Certains auteurs proposent une analyse néo-réaliste en révélant que cet événement va être un tournant dans l'affirmation de l'indépendance stratégique de la Nouvelle-Zélande à l'égard de la puissance française, mais aussi des puissances internationales en général ; notamment via la *Nuclear Free New Zealand Act* (NFNZA) (Vitalis, 2021). Par ailleurs, cela va totalement isoler la France de la région Pacifique, (Pugh, 1986; Robie, 2015) tout particulièrement en y appliquant une pression diplomatique forte.

6 Essais nucléaires – Et que ça saute avec le « Rainbow Warrior » ! ; *Le Canard enchaîné*, dossier « L'Assiette au leurre » ; 18 avril 2025 ; <https://www.lecanardenchaîne.fr/dossiers/lassiette-au-leurre/50463-rainbow-warrior-et-que-ca-saute>

7 Communauté économique européenne (CEE)

Les attentats vont alors dégrader l'image de la France auprès des organisations régionales et des États insulaires. Comme va l'avancer l'autrice S. Mohammed-Gaillard dans le chapitre 12 du livre sur l'histoire de l'Océanie, une région militarisée et nucléarisée « *Au cours des années 1980, l'image de la France dans le Pacifique est fortement ternie [...] par l'affaire du Rainbow Warrior* » (Mohamed-Gaillard, 2015), point de vue que va partager S. Sawyer⁸ dans son article en rappelant ainsi que l'attentat du Rainbow Warrior a considérablement discrédité Paris, en particulier dans les forums régionaux (Sawyer, 1986).

La France se retrouve alors isolée de nombreuses manières, l'une d'elle étant au sein des organisation régionales. Notamment lors du FIP, puisque plusieurs États membres y ont exprimé leur défiance à l'égard de la politique française dans la région ; affaiblissant donc la communication entre la France et les États de la région (Henningham, 1991; Robie, 2015). Selon Stephen Hoadley, cet incident a provoqué un *profound alienation* entre la France et ses partenaires du Pacifique (en particulier l'Australie et la NZ) qui ont alors intensifié leur soutien aux mouvements indépendantistes en Nouvelle-Calédonie et exprimé des critiques plus virulentes à l'encontre des essais nucléaires français en Polynésie (Hoadley, 2005). Ce scandale a aussi contribué à une émergence d'une solidarité politique entre les petits États insulaires du Pacifique autour de leur identité postcoloniale et leur accession à la pleine souveraineté. Il est alors le départ d'un recul de l'influence diplomatique et politique de la France, qui se poursuivra sur plusieurs années (Robie, 2015).

La suite des événements va aller dans une direction de condamnation de la France au niveau international. La Nouvelle-Zélande va immédiatement réagir. Elle va suspendre sa collaboration militaire (exercices conjoints, échange d'information, ou encore visites de navires et d'officiers) avec la France. Cela va aussi entraîner des tensions avec les alliés occidentaux, notamment les États-Unis dans le cadre de l' Australia, New Zealand, United States Security Treaty (ANZUS)⁹ (Templeton, 2006). L'Australie montre une

8 Membre de l'équipage du Rainbow Warrior, directeur exécutif du Greenpeace International dans les années 1990.

9 L'ANZUS (de l'anglais ANZUS Security Treaty, acronyme d'Australia, New Zealand, United States Security Treaty) est un pacte militaire d'alliance (traité trilatéral) signé à San Francisco, en Californie, le 1^{er} septembre 1951, entre l'Australie, la Nouvelle-Zélande et les États-Unis.

solidarité immédiate à son voisin néo-zélandais ; elle condamne aussi bien l'acte de sabotage français (vu comme une violation de la souveraineté d'un État allié), ainsi que la politique nucléaire française ; c'est le début d'un tournant dans les relations bilatérales (Henningham, 1991). Le Premier ministre néo-zélandais David Lange qualifie l'opération de « *terrorisme d'État* », les Organisations non gouvernementales (ONG) et les États du Pacifique affirment une *violation de la souveraineté*. C'est alors qu'en juillet 1986, un arbitrage international sous l'égide de l'ONU aboutit à la signature d'une reconnaissance officielle de la responsabilité de la France dans l'affaire du *Rainbow Warrior*, le *New Zealand-France Agreement*¹⁰. Cet accord, ordonne à la France de présenter des excuses officielles à la Nouvelle-Zélande et de verser 7 millions de dollar US d'indemnités. Il impose aussi un transfert des agents français de la DGSE responsables du sabotage sur l'atoll de Hao en Polynésie française pendant une durée de trois ans sous supervision. Dans la sentence arbitrale de 1990¹¹, il est confirmé la responsabilité de l'État français et aboutit à des réparations financières (contribution initiale équivalente à \$ E.U. 2 million).

En ce qui concerne les pays insulaires du Pacifique, certains États comme le Vanuatu ont rompu ou gelé leurs relations diplomatiques avec la France pendant un moment (MacLellan, 2017). Pour la plupart d'entre eux, cet évènement symbolise le mépris de la France pour les peuples du Pacifique. L'ONU n'a pas condamné directement la France, mais a facilité un arbitrage et une communication entre Paris et Wellington.

1.4 La contestation des essais nucléaires en Polynésie française

La combinaison de la crise médiatique, de la pression diplomatique régionale, et de l'arbitrage international souligne le tournant qu'a constitué l'affaire du *Rainbow Warrior* pour la position française dans le Pacifique Sud. Elle ouvre une décennie de tensions persistantes, alimentées notamment par la relance des essais nucléaires en Polynésie à partir de 1995.

10 *Rainbow Warrior (New Zealand v. France)* ; Justia – International Case Law, Foreign & International Courts ; 30 avril 1990 ; <https://law.justia.com/cases/foreign/international/20-riaa.html#:~:text=On%209%20July%201986%20the,arising%20from%20the%20Rainbow%20Warrior>

11 Le texte de la sentence a été publié à la R.G.D.I.P. 1990, p. 838, et au J.D.I. 1990, p. 841, avec le commentaire du Professeur PINTO

« Au cours des années 1980, l'image de la France dans le Pacifique est fortement ternie par la situation en Nouvelle-Calédonie et par l'affaire du Rainbow Warrior et les autorités comme les populations d'Océanie sont de plus en plus hostiles à sa présence en Océanie »

(Mohamed-Gaillard, 2015)

Le 15 juillet 1991 est lancé le *dernier* essai français dans le Pacifique avant un moratoire d'un an décidé par le président François Mitterrand le 8 avril 1992, et renouvelé. Cependant, peu après son élection en mai 1995, le Président Jacques Chirac, nouvellement élu, va décider de reprendre les essais nucléaires à Mururoa, pour une séance de 8 tirs, après lesquels il s'engage à signer le Traité d'interdiction des essais nucléaires (TICE). Cette reprise est justifiée par trois raisons parmi lesquelles on retrouve en particulier la validation de la nouvelle tête nucléaire TN-75 pour les missiles balistiques M-45 (et M-5) (colonne vertébrale de la Force de frappe du prochain siècle). Ainsi, la France effectuera six essais nucléaires à partir du 5 septembre 1995, à Mururoa, pour « *assurer sa force de dissuasion* ». La troisième explosion, qui a lieu le 28 octobre, représentait l'équivalent de 110 000 tonnes de TNT¹² (Newall, 1997). Le dernier essai nucléaire français aura lieu le 27 janvier 1996, à Fangataufa. Le nom de code de cette dernière mission est X. Cette bombe à hydrogène d'une force de 120 kilotonnes est Xouthos. Des contestations s'élèvent alors au niveau international en passant de l'Australie, à la Nouvelle-Zélande, au Japon, aux Philippines, en Indonésie et jusqu'en Norvège.

La reprise des essais en 1995 mène à une rupture politique et diplomatique marquée. Après un moratoire décrété en 1992 par le président François Mitterrand, les essais nucléaires en Polynésie française ont repris en juin 1995 sous la présidence de Jacques Chirac, nouvellement élu. Cette relance est justifiée par des impératifs techniques liés à la crédibilité de la dissuasion nucléaire avant l'entrée en vigueur du TICE. A cette époque, on peut noter que selon un sondage *SOFRES-Le Monde*¹³, 60 % des Français estiment que

12 L'énergie libérée par une explosion se mesure en kilotonnes (kt) d'équivalent trinitro toluène (TNT). L'ensemble des essais effectués sur le site du CEP a été d'environ 13 000 kt, 10 000 kt pour les essais atmosphériques et environ 3 000 kt pour les essais souterrains.

13 Le Monde, 7 septembre 1995, sondage effectué par téléphone auprès d'un échantillon de 1 000 personnes.

la possession du nucléaire est une nécessité, et 59 % sont opposés à la reprise des essais. Par ailleurs, sur cet échantillon, 69 % le sont parce qu'il s'agit d'une force de dissuasion ; seule une minorité (13 %) y voit une occasion pour figurer parmi les grandes puissances. Selon un autre sondage qui apparaît le 12 octobre 1995 dans *L'Express*¹⁴, 66,1 % des Français pensent que le Président (Jacques Chirac) doit arrêter les essais, 32,4 % pensent qu'il faut continuer et seulement 1,5 % n'a pas d'opinion (Boniface, 1995).

Par ailleurs, cette décision va provoquer une nouvelle rupture diplomatique majeure avec les pays riverains du Pacifique, et va susciter des protestations à l'échelle régionale et internationale encore plus fortes qu'auparavant (Barrillot, 2002; Mohamed-Gaillard, 2015). Effectivement, on peut noter que « *Les essais français ont été critiqués par la Nouvelle-Zélande, l'Australie, les États du Pacifique, le Japon, la Russie et les États-Unis* » (Newall, 1997).

Dans la société civile, des organisations transnationales comme Greenpeace, déjà ciblée dix ans plus tôt par l'affaire du *Rainbow Warrior*, se sont de nouveau mobilisées en dénonçant le caractère dangereux et anachronique des essais nucléaires. La Campagne internationale pour l'abolition des armes nucléaires (ICAN), bien qu'encore émergente à l'époque, s'inscrivait dans un réseau plus large d'acteurs non-étatiques appelant à l'arrêt immédiat des tests et à une prise en compte des conséquences humanitaires. En relançant un programme perçu comme anachronique et néocolonial, la France ravive une contestation multiscalaire mêlant oppositions locales, mobilisations régionales et critiques internationales.

Déjà en 1966, le député de la Polynésie française John Teariki prononçait un discours devant le général de Gaulle à Tahiti le 7 septembre 1966, remettant en cause l'hypocrisie diplomatique française, mais aussi la militarisation de la Polynésie française, ou encore le non-respect de la souveraineté polynésienne, et les impacts humains et environnementaux « *Puissiez-vous, Monsieur le Président, appliquer, en Polynésie française, les excellents principes que vous recommandiez, de Phnom Penh, à nos amis les américains et rembarquer vos troupes, vos bombes, et vos avions* » (Barrillot, 2003).

14 Sondage réalisé sur un échantillon de 1 000 personnes par l'Institut européen GFK, Sofema

Le retour aux essais nucléaires à Mururoa et Fangataufa suscite une réaction importante de la société civile dans le Pacifique Sud, illustrée par des démonstrations à Tahiti, des contestations dans les capitales australiennes et néo-zélandaise, ainsi qu'un boycott symbolique de la France par plusieurs nations insulaires. Des organisations non gouvernementales telles que Greenpeace, engagées depuis les années 1980, relancent une campagne internationale contre les tests nucléaires français, dénonçant les dangers pour l'environnement marin et la santé des communautés locales (MacLellan & Chesneaux, 1998; Robie, 2015). À Papeete a lieu une grève générale, et des affrontements violents en septembre 1995 lors de l'arrivée de Jacques Chirac sur le territoire ; ce qui va forcer la France à renforcer la sécurité sur place. La presse internationale couvre abondamment ces événements, transformant la Polynésie en symbole planétaire de la lutte antinucléaire (Sawyer, 1986).

On trouve deux entités régionales majeures contestant cette reprise, à savoir la Commission du Pacifique (CPS) et le FIP. Chacune, selon son propre fonctionnement, a contribué à l'apparition ou à l'expansion d'une contestation régionale contre les activités françaises dans le Pacifique Sud (Mrgudovic, 2006). L'Australie et la Nouvelle-Zélande, considérés comme les « *leaders intellectuels et politiques de la campagne dans la région de l'Association des nations du sud-est asiatique (ANSEA)* » réussit rapidement à ajouter à sa liste de partisans l'Indonésie, la Malaisie, ou encore le Japon (Becker *et al.*, 1996). Tout comme certains pays, ils adopteront des positions communes dénonçant la politique nucléaire française, témoignant de l'opposition croissante des États océaniques face à la militarisation de leur environnement régional « *Les responsables réunis au Forum se déclarent profondément indignés par la reprise des essais nucléaires français dans le Pacifique. Ils exigent de nouveau que la France renonce à tout nouvel essai dans la région et invitent les autres pays à chercher eux aussi à convaincre la France de renoncer à ses essais. Le Forum constate également que les images affreuses engendrées par les essais nucléaires réalisés dans la région il y a une cinquantaine d'années hantent encore la mémoire d'un grand nombre de ses habitants. Si la France poursuit ses essais dans le Pacifique, le Forum reverra le statut de partenaire de l'après-forum de la France* » (Mohamed-Gaillard, 2015; Nations Unies, 1995). La reprise des essais affaiblit durablement la légitimité de la France dans les instances régionales. Plusieurs États contestent sa présence au Forum des îles du Pacifique, considérant que sa politique

nucléaire va à l'encontre des principes de souveraineté et de paix régionale. Le Forum envisage même une refonte du statut français, mettant en lumière le déclin d'influence d'une puissance considérée comme agissant de manière unilatérale (Mohamed-Gaillard, 2015; Nations Unies, 1995). Il y a alors des conséquences durables à cette contestation : une perte d'influence française, et un isolement partiel ; ce qui amènera Paris à une nécessité de renouer les liens dans les années 2000.

L'Union européenne (UE) a également protesté officiellement, certains États membres allant jusqu'à envisager des sanctions diplomatiques. Lors du sommet de l'UE à Cannes en été 1995, sept chefs d'État ou de gouvernement ont critiqué la décision sur la reprise des essais du Président Chirac. L'un des membres du gouvernement suédois est d'ailleurs allé jusqu'à rejoindre la flottille de protestation dans le Pacifique sud (Becker *et al.*, 1996). Aussi, au Parlement européen une majorité a voté pour une condamnation à l'égard de l'attitude française¹⁵.

C'est lors de la session d'hiver de l'Assemblée générale des nations Unies que la condamnation de la France sera la plus douloureuse, ainsi que la plus visible. Lors de celle-ci, deux tiers des États membres de l'Union seront en faveur de cette résolution, parrainée notamment par l'Australie, voisin des essais nucléaires français dans le Pacifique sud.

La reprise des tests nucléaires en 1995 a aussi eu un fort impact sur le statut diplomatique et stratégique de la France dans la région Pacifique. Elle a nettement détérioré les liens avec ses partenaires régionaux majeurs (notamment l'Australie et la Nouvelle-Zélande), qui ont interprété cette mesure comme un affront contraire aux principes de non-prolifération et de sécurité régionale. Les deux nations ont provisoirement retiré leurs ambassadeurs de Paris, mis fin à certaines modalités de collaboration et exprimé leur insatisfaction sur la scène mondiale, en particulier lors de l'Assemblée générale de l'ONU (Mohamed-Gaillard, 2015; Templeton, 2006). L'Australie, quant à elle, est choquée lors de l'annonce de la reprise des essais nucléaires dans le Pacifique par la France, surtout à

15 Nuclear testing, B4-1303, 1319, 1320 and 1321/95, Resolution on the statement of the Commission on nuclear tests, The European Parliament, l.20
https://archive.pnnd.org/docs/europa_resolution_on_the_statement_of_the_commission_on_nuclear_tests.html?utm_source=chatgpt.com

cause de l'inquiétude écologique grandissante dans la région « *RICHARD ROWE (Australie) a [...] rejeté l'affirmation du représentant de la France au Comité lundi dernier selon laquelle les essais de son pays dans le Pacifique étaient "inoffensifs" et non nocifs pour l'environnement* »¹⁶. Le gouvernement australien suspend même la vente d'uranium à la France et propose une zone sans armes nucléaires dans le Pacifique. Derrière ces décisions, il y a des raisons politiques internes : position appréciée par une partie de l'électorat australien, sensible aux causes écologiques et pacifistes. Pour la France, ces critiques sont vues comme injustes et partiales, car l'Australie reste alliée aux États-Unis, qui mènent eux aussi des essais nucléaires (Mohamed Gaillard, 2010). Face à cette situation de tension diplomatique, la Nouvelle-Zélande renforce sa position de leader régional en matière de questions nucléaires. Depuis 1987, le pays a instauré une loi qui interdit l'accès aux navires à propulsion ou à armement nucléaire, se positionnant ainsi à la pointe du mouvement antinucléaire dans le Pacifique Sud. L'intensification des essais nucléaires par la France renforce ce positionnement, habilitant Wellington à se poser en représentant des États insulaires dans les instances régionales telles que le FIP, où elle joue un rôle prépondérant dans l'élaboration de déclarations communes de réprobation (Fry & Tarte, 2015; Maclellan, 2005).

Cette séquence souligne la position paradoxale de la Polynésie française au sein de la stratégie nucléaire française. Officiellement décrite comme une collectivité d'outre-mer (COM) jouissant d'un statut démocratique, elle est en vérité administrée comme une zone militaire exceptionnelle, assujettie à des stratégies dictées depuis Paris¹⁷. La persistance des sites d'essai à Mururoa et Fangataufa en dépit des oppositions locales témoigne d'un type de contrôle postcolonial, qui soutient les demandes de reconnaissance des

16 Communiqué de presse GA/SPD/64 ; Le quatrième comité approuve un projet de résolution sur les effets du rayonnement atomique, Assemblée générale, 18 octobre 1995, ONU, https://press.un.org/en/1995/19951018.gaspd64.html?utm_source=chatgpt.com

17 Malgré son statut de collectivité d'outre-mer doté d'institutions locales, la Polynésie française demeure étroitement soumise aux décisions prises à Paris, notamment en matière de défense. Dans le cadre des essais nucléaires menés entre 1966 et 1996, les choix stratégiques — tels que la localisation, le calendrier et la nature des tests — ont été imposés par l'État français sans véritable consultation des autorités ou des populations locales. Ce décalage entre l'apparence d'une autonomie démocratique et la réalité d'une instrumentalisation militaire révèle un profond paradoxe : la Polynésie est à la fois partie intégrante de la République et espace périphérique subordonné aux intérêts stratégiques de la métropole.

préjudices infligés et d'une augmentation de l'indépendance politique (Barrillot, 2002; Robie, 2015).

Par ailleurs, il est important de noter qu'en 1973, malgré la participation de la France dans des processus de mesure de la radioactivité autour de ses sites, dont la conclusion est nulle « *dans le domaine écologique maritime et terrestre, il a été vérifié que la contamination radioactive n'est pas significative* », reconnaissant que les essais français ne sont pas un danger pour les pays concernés : conclusion retenue aussi en avril 1973 par le *National Radiation Advisory Committee* australien et en mai 1973 par le *National Radiation Laboratory* néozélandais. La France a tout de même été engagé dans une procédure devant la Cour internationale de la Haye par la Nouvelle-Zélande et l'Australie. Ces deux pays lui demandant d'interdire la poursuite de ses essais nucléaires dans l'atmosphère (Le Baut, 1996). Dans les années 1985, la vision de la France dans le Pacifique Sud est donc largement dégradée, on note notamment pour l'Australie que « *La France est largement représentée en Australie comme une puissance coloniale et arrogante* » (Mohamed Gaillard, 2010).

1.5 L'émergence d'une contestation transnationale et autochtone

Cette dynamique soulève la question d'une gouvernance coloniale remise en cause, face à l'émergence d'une contestation transnationale et autochtone qui redéfinit les rapports de pouvoir et revendique une nouvelle reconnaissance politique et sociale dans le Pacifique.

On démontre à cette époque une forte mobilisation des ONG, parmi elles Greenpeace, les associations locales et même certaines associations internationales. La contestation contre les essais nucléaires français a très tôt dépassé le cadre local, grâce à l'action de multiples ONG. Dès les années 1970, Greenpeace mène des campagnes symboliques dans le Pacifique Sud, comme l'envoi de bateaux pour bloquer les sites d'essai à Mururoa. L'affaire du *Rainbow Warrior* en 1985, au cours de laquelle les services français sabotent un navire de Greenpeace dans le port d'Auckland, marque un tournant médiatique : elle expose au grand public les méthodes de l'État français et suscite un large soutien à la cause antinucléaire (Robie, 2015; Templeton, 2006).

Avec l'implication des ONG internationales, les associations locales ont également occupé une place essentielle. Créée en 2001, *Moruroa e tatou* figure parmi les plus dynamiques : elle collecte les récits des ex-employés des lieux d'expérimentation, éduque les communautés et milite pour la reconnaissance des victimes. Elle critique principalement l'opacité des autorités françaises, l'accès limité aux archives militaires et les normes strictes d'indemnisation établies par la loi Morin (Barrillot, 2002). Ces ONG contribuent à internationaliser le combat polynésien, en le rattachant aux luttes globales pour la justice environnementale et postcoloniale.

Les essais nucléaires réalisés par la France en Polynésie ont à nouveau suscité des revendications indépendantistes, notamment parmi les groupes politiques qui s'opposent à une tutelle française. Suscité par les essais nucléaires en Polynésie, et une certaine ingérence française, la question de l'indépendance de la Nouvelle-Calédonie mit en lumière les lignes de fracture potentielles au sein du FIP, révélant parfois des divergences d'approche entre ses membres. Dès 1979, les États mélanésiens exprimèrent leur appui clair au mouvement indépendantiste kanak, tandis que les États polynésiens adoptèrent une position plus prudente, s'alignant davantage sur la retenue prônée par l'Australie et la Nouvelle-Zélande. L'obtention de l'indépendance par les Nouvelles-Hébrides en 1980 (aujourd'hui le Vanuatu) a renforcé l'influence des États mélanésiens sur la politique régionale. En Polynésie, c'est le *Tavini Huiraatira*, un parti créé par Oscar Temaru, qui représente cette dynamique. Ce mouvement, qui associe le souvenir des tests nucléaires à la quête d'indépendance, dénonce l'exclusion des Polynésiens dans les décisions militaires imposées depuis Paris (Philippe *et al.*, 2022). D'après O. Temaru, la Polynésie a été utilisée comme "*décharge nucléaire*" de la République, sans aucune consultation ou approbation démocratique "*We see French nuclear tests as no less than the direct result of colonization*" Temaru (2018). Ces mouvements fondent leur discours autour de plusieurs axes : la dénonciation de la violation de la souveraineté polynésienne, la reconnaissance des dommages infligés par les tests nucléaires, et l'accès aux compensations. Ils s'impliquent de manière proactive dans des discussions sur la décolonisation, notamment à travers le Comité spécial dédié à ce sujet, lors duquel la Polynésie a été réinscrite en 2013 comme territoire non autonome à décoloniser.

En Nouvelle-Calédonie, cela a conduit à la manifestation croissante d'une identité distincte qui a abouti en 1986 à la formation d'un groupe spécifiquement mélanésien : le Groupe Mélanésien du Fer de Lance (GMFL), dont le soutien à l'indépendance de la Nouvelle-Calédonie était l'un des principaux objectifs (Mrgudovic, 2006). Effectivement, les territoires ultramarins du Pacifique, en particulier la Nouvelle-Calédonie et la Polynésie française symbolisent les tensions entre l'importance stratégique de la présence française et les désirs locaux d'indépendance. Depuis les années 60, Paris déclare défendre le droit à l'autodétermination des peuples, tout en conservant une présence militaire significative, notamment par le biais de tests nucléaires menés à Mururoa et Fangataufa jusqu'en 1996 (Aldrich, 1989; Chappel, 2016). Cette dichotomie politique alimente une méfiance durable envers l'État central, souvent reproché d'imposer des décisions unilatérales sans solliciter l'avis des communautés locales. Pour les polynésiens, les tests nucléaires sont devenus une représentation de la domination postcoloniale. Bien que le statut de 2004 ait élargi leur autonomie, Paris continue de superviser les affaires régaliennes, ce qui suscite des critiques, en particulier de la part des mouvements indépendantistes (Barrillot, 2002; Maclellan, 2005). De plus, même si les essais nucléaires n'ont pas eu lieu sur le territoire, les débats autour de l'indépendance résonnent avec ceux de Polynésie. Depuis 1984, la lutte pour l'indépendance en Nouvelle-Calédonie prend de l'ampleur avec la formation du Front de Libération Nationale Kanak et Socialiste (FLNKS), qui regroupe les principaux partis indépendantistes. En raison de l'impasse politique continue avec l'État français, le FLNKS met en place une série de manifestations et de barrages, indiquant le commencement d'une révolte kanak. Les années qui suivent sont caractérisées par une intense répression, une montée des tensions et plusieurs épisodes de violence, mettant en lumière les conséquences d'une politique néocoloniale qualifiée de brutale par les indépendantistes. Parmi ces événements, on retrouve en particulier le tristement célèbre massacre de la grotte d'Ouvéa, « *The infamous cave siege of the island of Ouvéa when French forces used a 'news media' helicopter as a ruse to attack 19 young militant Kanaks holding gendarmes hostage, killing most of them and allegedly torturing wounded captives to death. The 11th Shock Unit carried out this attack—the same unit (known then as the Service Action squad) to carry out Operation Satanic against the Rainbow Warrior* » (Robie, 2015). La crise en Nouvelle-Calédonie (avec les revendications kanak pour l'indépendance) inquiète l'Australie. L'Australie n'appuie pas ouvertement l'indépendance, mais demande à la France de trouver une solution politique rapidement, pour éviter une guerre civile ou une instabilité

régionale. La France, de son côté, accuse l'Australie de se « *mêler de ses affaires* », voire de soutenir les indépendantistes. En réalité, l'Australie cherche surtout à préserver la paix dans la région, sans vouloir chasser la France (Mohamed Gaillard, 2010).

Finalement, les essais nucléaires français ainsi que la crise politique en Nouvelle-Calédonie (notamment 1984-1988) ont nourri une image négative de la France, perçue en Australie comme une puissance coloniale, arrogante et militariste, tandis que la France voyait l'Australie comme une puissance intrusive, puritaine et animée de visées hégémoniques dans la région (Mohamed Gaillard, 2010). C'est donc ainsi que les tests nucléaires ont joué un rôle dans la politisation des problématiques identitaires, donnant lieu à une conscience postcoloniale liée à l'expérience du nucléaire.

2. Une recomposition progressive des relations post-nucléaires (1996-2010) dans un contexte de dénucléarisation du Pacifique sud

2.1 Fin des essais nucléaires (1996) et réintégration diplomatique

La fin des essais nucléaires dans la région polynésienne a été marquée par l'adhésion au Traité d'Interdiction complète des essais nucléaires (TICE)¹⁸.

Finalement, le 20 janvier 1996, le Président Jacques Chirac annonce la fin définitive des essais nucléaire français lors d'une allocution télévisée¹⁹. Quelques semaines plus tard, la France va entamer un virage diplomatique. Elle signe d'abord en mars le traité de dénucléarisation du Pacifique Sud lors de la Convention de Rarotonga en 1996 (traité qui était déjà signé par l'Australie, la Nouvelle-Zélande, les îles Cook, Fidji, Kiribati, Niue,

18 Draft Comprehensive Nuclear-Test Ban Treaty ; Organisation des Nations Unies – Assemblée Générale (résolution A/RES/50/1027) ; 26 août 1996 ; https://treaties.un.org/doc/source/docs/A_RES_50_1027-F.pdf?_gl=1*16s2r2c*_ga*ODMxMzlwNDQ5LjE3NTI3NjUwNzQ.*_ga_TK9BQL5X7Z*czE3NTI3NjUwNzQ5LjE3NTI3NjUwOTc0MjI2JGwwJGgw

19 20h de France 2, 29 janvier 1996 – Archives INA (<https://www.youtube.com/watch?v=f3t-Hv1cLB4&t=289s>).

Tuvalu et Samoa occidental depuis le 6 août 1985) (Boniface & Courmont, 2006; Mohamed-Gaillard, 2015). Ce traité avait pour but la création d'une zone dénucléarisée dans le Pacifique Sud répondant à une double préoccupation : mettre fin aux essais nucléaires atmosphériques, puis souterrains menés par la France, et prévenir tout risque de propagation des rivalités entre grandes puissances nucléaires dans la région. Ce projet reflète une volonté géostratégique de préserver la stabilité régionale, de protéger l'environnement contre les déchets radioactifs et s'inscrit dans une dynamique globale de désarmement (Mrgudovic, 2006).

Par la suite, la France poursuivra son engagement à ne plus poursuivre de tests nucléaires en signant le TICE ; et devenant ainsi en septembre 1996, le premier État doté de l'arme nucléaire à y adhérer. En 1995, Chirac déclarait alors « *Un nouveau chapitre s'ouvre. La France, comme elle s'y est engagée, va jouer un rôle actif et déterminé par le désarmement dans le monde* » avant de partir en déplacement en Asie, il annonçait même que la France serait championne en désarmement nucléaire (Boniface & Courmont, 2006). Force est de constater plusieurs années plus tard, que cela se révèle comme étant le cas.

La France décide ensuite de fermer définitivement ses installations nucléaires à Moruroa et Fangataufa. Ces sites sont démantelés progressivement, bien que les modalités de cette opération et la persistance de zones classées "*militaires interdites*" fassent l'objet de critiques. Paris revendique un démantèlement irréversible, ce qui le distingue des autres puissances nucléaires qui ont conservé des infrastructures de test.

Un centre de surveillance géophysique a été établi en 2000 dans le but d'examiner la stabilité géologique de Moruroa. Cependant, de nombreux spécialistes et organisations non gouvernementales persistent à se poser des questions sur les impacts à long terme des tests souterrains sur la structure des atolls et sur les répercussions en matière de santé pour les communautés locales.

Après l'arrêt des essais en janvier 1996, la France retrouve rapidement son statut de partenaire de dialogue au Forum des îles du Pacifique, réintégré officiellement dans des forums régionaux. Elle est d'abord réintégrée lors du sommet de Majuro en septembre 1996. Cet événement marque le début d'un repositionnement diplomatique visant à restaurer la confiance des États insulaires.

Jacques Chirac a organisé le Sommet France-Océanie à Papeete en juillet 2003, marquant ainsi un moment symbolique de réconciliation entre la France et l'Océanie. Dans son allocution, il réaffirme la détermination française à appuyer les communautés du Pacifique (Polynésie, Nouvelle Calédonie) au sein du Forum, tout en soulignant l'importance de la collaboration régionale dans les domaines environnemental, sanitaire et culturel (Al Wardi, 2015).

Cette dynamique se poursuit avec la reconsolidation et l'élargissement de l'accord FRANZ²⁰. Suite à une période d'inactivité due aux frictions diplomatiques après 1995, l'accord a été relancé en 2000, donnant lieu à des actions régulières dans la zone comme Tonga (2001), Vanuatu (2004), Salomon (2007), pour n'en nommer que quelques-uns. Elle participe activement aux programmes régionaux d'environnement (PROE)²¹ et aux mécanismes de coopération maritime et humanitaire (*Pacific Regional Maritime Search and Rescue* (PACSAR)²², exercices de gestion de catastrophes).

La France a progressivement reconnu les conséquences des essais nucléaires et les attentes des populations autochtones en matière de vérité, justice et réparation. La loi Morin de 2010 vise dans un second temps à reconnaître les conséquences sanitaires. « *Il faut attendre 2010 pour que l'État, par la loi Morin sur la reconnaissance et l'indemnisation des victimes des essais nucléaires français, s'engage à réparer ses fautes* » (Gay, 2021). Pour la première fois, l'État français reconnaît officiellement les dommages sanitaires causés par les essais en Polynésie (Tuheiva *et al.*, 2010). La loi Morin impose trois critères

20 En décembre 1992, la France et ses alliés australiens et néo-zélandais ont signé un pacte « *sur la coopération en matière d'assistance en cas de catastrophe naturelle dans le Pacifique Sud* », également connu sous le nom d'Accord FRANZ (France-Australie-Nouvelle-Zélande). Ce traité a permis de coordonner les interventions d'urgence afin d'utiliser au mieux les ressources opérationnelles disponibles pour aider les États insulaires de la région qui sont souvent touchés par des tempêtes tropicales ou des cyclones. Depuis la ratification de ce traité, les Forces Armées en Nouvelle-Calédonie (FANC) et les Forces Armées en Polynésie française (FAPF) ont pris part à environ trente actions humanitaires suite à des catastrophes naturelles dans cette zone géographique.

21 Le PROE compte 25 membres, dont 21 pays et territoires insulaires du Pacifique et quatre pays développés ayant des intérêts directs dans la région. C'est une organisation intergouvernementale chargée de promouvoir la coopération, d'appuyer les efforts de protection et d'amélioration de l'environnement du Pacifique insulaire et de favoriser son développement durable.

22 Le *Pacific Search and Rescue Steering Committee* (PACSAR) s'engage à travailler avec d'autres pays ou territoires insulaires du Pacifique dans ou à proximité de leurs domaines de responsabilité pour renforcer la capacité d'intervention en matière de recherche et de sauvetage.

d'indemnisation des victimes d'essais nucléaires : avoir été présent dans une zone géographique (Polynésie ou sites d'essais algériens) ; durant la période des 210 explosions de bombes nucléaires à des fins expérimentales (en Algérie du 13 février 1960 au 31 décembre 1967 et en Polynésie du 2 juillet 1966 au 31 décembre 1998), avoir développé l'un des 23 cancers radio induits, et avoir reçu une dose de radiation supérieure à un millisievert. Notons que son application a été longtemps critiquée pour son opacité et son accès restreint (Barrillot, 2002; ICAN, 2022). Elle offre un processus de compensation, cependant ce dernier est complexe et extrêmement restrictif dans sa mise en application, à cause de la liste restreinte des maladies reconnues et du fardeau de la preuve imposé aux requérants.

La contestation s'appuie sur le souvenir des essais nucléaires et sur une volonté de justice, notamment à travers la justice postcoloniale. Les 193 tests atomiques effectués par la France à Moruroa et Fangataufa entre 1966 et 1996 ont eu un impact durable sur l'écosystème polynésien et sur la santé des habitants. Plusieurs recherches scientifiques et récits locaux mettent en évidence les conséquences durables des retombées radioactives sur diverses îles peuplées, y compris les cancers de la thyroïde, les leucémies et les malformations congénitales (Institut national de la santé et de la recherche médicale & France, 2020). Créée en 2001 par d'ex-employés des sites d'essai, l'association *Moruroa e tatou* tient une place clé dans la documentation de ces conséquences, la collecte de récits et l'engagement au profit des victimes. Elle lutte pour l'instauration de la vérité scientifique, la reconnaissance des responsabilités gouvernementales et une compensation proportionnelle aux dommages (Barrillot, 2002).

On note aussi une contestation sur le plan mémoriel, alimentée par les témoignages d'anciens employés des sites concernés, de résidents touchés par leurs conséquences et de militants anti-nucléaires. Cette dynamique de remémoration s'aligne avec une perspective postcoloniale : elle interpelle l'absence de perspectives locales dans les stratégies militaires menées par Paris et critique l'effacement des souffrances endurées par les Polynésiens. Des actions culturelles comme les documentaires, les représentations théâtrales, les expositions et les cérémonies de commémoration sont fondamentales pour maintenir vivante cette mémoire dans le domaine public et transmettre cet héritage aux générations à venir. L'histoire des essais est donc un

instrument de sensibilisation identitaire et politique, associé aux aspirations à l'autonomie (MacLellan & Chesneaux, 1998; Robie, 2015).

Malgré l'absence de réponse de la part du gouvernement français, les actions à l'échelle locale et internationale ont permis d'obtenir certaines améliorations, lesquelles sont toutefois considérées comme tardives et insuffisantes (Yost, 1996). Adoptée en 2010, la loi Morin représente une première démarche vers la reconnaissance officielle des victimes des essais nucléaires. À la suite de pressions exercées par des groupes et des organismes locaux, des changements législatifs ont été mis en place au fil du temps²³, cependant les entraves administratives et juridiques demeurent.

D'autre part, la question de l'accès aux archives reste délicate : en dépit de quelques déclassifications partielles, une portion importante des documents militaires demeure inaccessible, contribuant à une impression d'opacité et d'inéquité (Taiarui, 2024). Bruno Barrillot, a beaucoup travaillé sur les essais nucléaires français et la difficulté d'accès aux archives militaires concernant ces essais. Dans son ouvrage *L'héritage de la bombe*, il souligne que malgré certaines déclassifications, une grande partie des documents reste verrouillée, alimentant un sentiment d'opacité et d'injustice chez les populations concernées (Barrillot, 2002). Ainsi, la bataille pour la vérité, la transparence et la réparation se révèle être un aspect crucial de l'histoire antinucléaire, à l'intersection des défis sanitaires, politiques et postcoloniaux (ICAN, 2022).

La polémique autour des tests nucléaires français dans le Pacifique expose une contestation profonde, enracinée dans la mémoire collective des populations touchées et dans la recherche de justice concernant les conséquences sur la santé, l'environnement, ou encore la politique. En dépit de quelques progrès législatifs et de la déclassification partielle des archives, la transparence demeure restreinte, exacerbant le sentiment d'injustice et l'appel aux réparations. Ce combat a désormais franchi les limites locales pour s'insérer dans un mouvement plus vaste.

23 Suppression du critère de "risque négligeable" en 2017 (qui jusque-là limitait grandement le nombre de dossiers acceptés), élargissement des zones géographiques reconnues comme exposées ; révision des conditions d'accès au dispositif d'indemnisation, rendant la procédure un peu plus accessible.

Ce sera alors le début de nombreuses initiatives de réconciliation, de visites et de discours qui se succéderont dans le Pacifique. Entre 2003 et 2010, plusieurs présidents – Chirac, puis Hollande et plus tard Macron vont multiplier les visites officielles dans le Pacifique, notamment à Papeete et à Nouméa. De nombreux discours apaisants seront prononcés, et il y aura plusieurs commémorations. Tous mettent l'accent sur les liens culturels, le respect des autonomies locales, la francophonie et la coopération environnementale et sanitaire. Des gestes symboliques forts ont ponctué l'évolution des relations entre la France et la Polynésie. En février 2016, lors de sa visite à Papeete, François Hollande a reconnu les « conséquences sanitaires et environnementales » des essais nucléaires et affirmé le « droit à des réparations » pour les Polynésiens²⁴. Puis, en juillet 2021, Emmanuel Macron a proclamé que « *la nation a une dette à l'égard de la Polynésie française* », s'engageant « *à la vérité et à la transparence* », et annonçant l'ouverture des archives militaires – hormis celles liées à la dissuasion nucléaire – afin de lever le « silence » qui a pesé sur trente années d'essais²⁵.

Ces déclarations, bien que symboliques, témoignent d'un effort de l'État pour affronter son passé nucléaire, apporter des réponses aux attentes des populations locales, et reconstruire un lien politique plus sincère avec la Polynésie.

La France prend alors un engagement en faveur d'une approche transparente et prudente concernant les anciens sites d'essai en Polynésie française. Elle reçut une première mission d'audit de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) dès décembre de cette même année, suivie par une seconde, six mois plus tard, dont l'objectif principal était de réaliser des échantillonnages dans les eaux souterraines des lagons de Moruroa et Fangataufa. Dans le contexte de cette transition, le ministère de la Défense a instauré un dispositif de contrôle continu, intégrant des échantillons annuels dont les conclusions sont à la disposition des instances scientifiques internationales, y compris l'AIEA. En 1998, cette entité a émis un rapport indiquant qu'il n'y avait pas de menace écologique immédiate, jugeant superflue la continuation des vérifications une fois les installations démantelées. Toutefois, la France opte pour une supervision stricte en mettant en place

24 Discours de François Hollande à Papeete (22 février 2016)

25 Discours d'Emmanuel Macron à Papeete (27 juillet 2021)

le Département de suivi des centres d'expérimentation nucléaire (DSCEN), qui continue à garantir la surveillance radiologique et géomécanique des anciens lieux d'expérimentation. Cette quête de transparence avait déjà été démontrée avant la conclusion des tests, par l'accès progressif des sites à des projets scientifiques, des journalistes et des acteurs politiques (Mrgudovic, 2006).

2.2 Entre reconnaissance de la pluralité des identités et Accords de Nouméa (1998)

Depuis la fin des essais nucléaires en 1996, la France a progressivement réorienté sa relation avec la Polynésie française en tentant de conjuguer autonomie, stabilité institutionnelle, reconnaissance mémorielle et dialogue postcolonial.

Un événement clé est la modification du statut d'autonomie par la loi organique du 27 février 2004. Cette loi accorde à la collectivité le titre de « *pays d'outre-mer* » (POM), possédant sa propre assemblée, un gouvernement local et une plus grande capacité normative dans divers champs tels que l'environnement, la santé, le développement économique et la culture (Loi organique n° 2004-192 du 27 février 2004 portant statut d'autonomie de la Polynésie française (1), 2004). Cette réforme permet également à la Polynésie française d'exercer une « *personnalité juridique en droit international public* » dans les domaines de sa compétence, ouvrant la voie à une représentation dans certaines enceintes régionales, comme le Forum des îles du Pacifique (Temaru *et al.*, 2021).

Cependant, cette autonomie est toujours sous le contrôle d'une souveraineté régaliennne exercée par l'État français, particulièrement en ce qui concerne la défense, la justice, la police et la diplomatie générale. Plusieurs acteurs séparatistes, notamment Oscar Temaru et son parti Tavini Huiraatira, critiquent l'asymétrie de cette autonomie et persistent à réclamer le droit à l'autodétermination ainsi qu'une souveraineté politique totale (MacLellan & Chesneaux, 1998; Temaru *et al.*, 2021). Le maintien d'une présence militaire, la gestion des frontières et le retard dans les réparations liées aux essais nucléaires renforcent cette perception de dépendance structurelle et de néocolonialisme.

En parallèle, la France a entrepris toute une série d'actions destinées à reconnaître les douleurs infligées par les tests nucléaires, tant sur le plan sanitaire que symbolique. L'instauration de la loi Morin (2010) concernant l'indemnisation des victimes, même si elle

n'est pas toujours appliquée de manière parfaite (Collin & Bouveret, 2024), témoigne de cette prise de conscience partielle des conséquences des essais (Barrillot, 2002; Mrgudovic, 2006).

Des associations comme *Moruroa e tatou* jouent un rôle central dans cette lutte pour la justice, en documentant les impacts sur les travailleurs civils et militaires polynésiens, et en faisant pression pour l'ouverture des archives et une plus grande transparence sur les données médicales et environnementales (Robie, 2015; Tetiarahi, 2005).

Cette dynamique est aussi soutenue par des intervenants culturels et politiques qui combinent mémoire coloniale, écologie, politique et combat identitaire. Selon Oscar Temaru, les tests nucléaires ne constituent pas uniquement une agression environnementale ou sanitaire, mais également une offense à la dignité d'un peuple dépouillé de sa souveraineté. Il décrit alors ce qu'il appelle la « *décharge nucléaire coloniale* », en référence au rôle qui a été assigné à la Polynésie dans le cadre de la stratégie nucléaire française (Temaru *et al.*, 2021). L'inscription de la Polynésie française sur la liste des territoires non autonomes par l'ONU²⁶, soutenue par plusieurs États du Pacifique, réactive cette question de la décolonisation inachevée (Al Wardi, 2018).

Dans ce cadre, la France s'efforce de trouver un équilibre entre une reconnaissance partielle, une collaboration plus poussée et l'affirmation de sa position stratégique dans le Pacifique. Les visites de présidents (François Hollande en 2016, Emmanuel Macron en 2021) font partie de cet effort de « réconciliation mémorielle », surtout par l'admission d'une « *dette morale* » associée aux essais. Cependant, elles ne parviennent pas à combler toutes les demandes locales, qui restent teintées d'une tension entre autonomie et souveraineté.

Prenant exemple sur la Polynésie, à partir de la fin des années 1990, la France opte pour une nouvelle approche dans sa relation avec la Nouvelle-Calédonie. L'arrivée de Michel

26 French Polynesia ; United Nations – Section « The United Nations and Decolonization / Non-Self-Governing Territories » ; 1er janvier 2024 (mise à jour) ; <https://www.un.org/dppa/decolonization/fr/nsqt/french-polynesia#:~:text=Polynésie%20française%20a%20été%20inscrite,Établissements%20français%20de%20l'Océanie>

Rocard à la tête du nouveau gouvernement socialiste va permettre d'apaiser les tensions calédoniennes, le Premier ministre utilisant la « *Pacific Way* » c'est-à-dire le dialogue et la négociation, pour rétablir la paix (Mrgudovic, 2006).

La France va tenter une approche plus graduelle et concertée, rompant avec les pratiques centralisatrices du passé colonial. Tout d'abord, les Accords de Matignon, conclus en 1988 et validés par un vote national le 6 novembre de la même année, stipulent la tenue d'un référendum en 1998. L'accord de Nouméa, signé en 1998, stipule que le référendum doit se tenir entre 2014 et 2018 et pourrait être suivi par deux autres. Les articles 76 et 77 de la Constitution française contiennent les dispositions relatives à cet accord (Faberon, 2002). En 1998, elle va signer l'Accord de Nouméa, ce qui représente un point de basculement majeur en déléguant ses compétences et son autorité aux institutions locales, tout en reconnaissant les "ombres de la colonisation" et l'identité kanak comme éléments essentiels d'un destin commun calédonien (Le Meur, 2017; Maclellan, 1999; Manga, 2019).

L'introduction d'un statut d'autonomie élargie, vu comme un travail de co-construction entre l'État français et les acteurs locaux, consolide cette nouvelle dynamique institutionnelle. Il envisage le transfert de savoir-faire dans des secteurs essentiels tels que l'éducation, le transport et l'environnement, tout en offrant une valorisation renforcée des identités culturelles et politiques.

En particulier, la question de l'autodétermination figure dans l'agenda politique, avec la réalisation de trois référendums programmés entre 2018 et 2021. Bien que chaque fois la réponse à l'indépendance ait été négative (avec des résultats de 56,7 % en 2018, puis proches de 53,3 % en 2020 et enfin 96,5% en 2021), ces élections ont souligné les différences et mis en évidence certaines contestations concernant leur légitimité, notamment parmi les groupes indépendantistes (Le Meur, 2017; Manga, 2019; Vandendyck, 2020).

Depuis le début des années 2000, la France a cherché à accompagner l'évolution institutionnelle de la Nouvelle-Calédonie par une série d'actions symboliques et d'initiatives politiques destinées à mieux satisfaire les aspirations des populations kanak autochtones. Ces initiatives englobent des stratégies de rééquilibrage territorial, matérialisées par une refonte des budgets interprovinciaux et un renforcement du

soutien aux infrastructures dans la province Nord et les Îles Loyauté, qui sont historiquement moins développées que le Sud. De même, l'État a appuyé la promotion des langues et cultures kanak en enseignant le *drehu*, le *nengone* ou encore le *paicî* dans les écoles publiques (la loi organique relative à la Nouvelle-Calédonie (Loi n° 99-209 du 19 mars 1999) reconnaît les langues kanak comme langues d'enseignement et de culture régionales à l'école, au collège et au lycée). Il a également financé des manifestations culturelles visant à consolider l'identité kanak dans l'espace public (Accord sur la Nouvelle-Calédonie, 1998; Bertin, 2024). Des initiatives commémoratives ont également été mises en place : établissement de journées de souvenir, rétablissement des noms traditionnels, et hommage à des personnages historiques kanak résistants, y compris les victimes de la guerre coloniale (1853-1878). Au final, plusieurs déplacements présidentiels, notamment ceux de Nicolas Sarkozy, François Hollande et Emmanuel Macron entre 2012 et 2022, ont été ponctués par des allocutions qui soulignaient le respect, la prise en compte des douleurs historiques et l'ambition d'un « *avenir partagé* » dans le contexte de l'Accord de Nouméa (Buffet *et al.*, 2022; Chappel, 2016) « *bâtir un projet commun, en reconnaissant, en respectant la dignité de chacun* » (Macron, 2021)²⁷. Bien que ces initiatives n'aient pas entièrement dissipé les critiques, particulièrement de la part des indépendantistes qui soulignent la persistance des inégalités structurelles elles reflètent cependant un désir de reconstruire le rapport politique entre l'État et les kanaks dans un contexte postcolonial pacifié, bien que toujours précaire (Al Wardi, 2015).

Depuis 1988, la politique d'ouverture de la Nouvelle-Calédonie sur la région s'est donc manifestée de deux façons particulières. D'une part, les accords de Matignon puis de Nouméa ont permis à la Nouvelle-Calédonie de se voir attribuer des compétences accrues en matière de relations extérieures. D'autre part, l'État français a souhaité « rassurer » la région sur son engagement dans le processus des Accords en accueillant, depuis 1990, des missions d'observation sur l'évolution de la situation en Nouvelle-Calédonie (Mrgudovic, 2006).

27 Déclaration de M. Emmanuel Macron, président de la République, concernant le troisième vote sur l'accession à l'indépendance de la Nouvelle-Calédonie, à Paris le 12 décembre 2021.

2.3 Une stratégie d'influence douce dans un contexte géopolitique en mutation

Au-delà des actions de réinsertion politique et des proclamations de reconnaissance mémorielle dans le Pacifique sud, la France a mis en œuvre depuis la fin des années 1990 une approche d'influence discrète mais cruciale pour sa présence.

Elle repose en particulier sur plusieurs initiatives, qui vont toucher de nombreux et divers secteurs interconnectés. Parmi eux, la culture, les langues, le secteur académique, ou encore scientifique, puis environnemental. Cette influence dans ces domaines vise à restaurer une légitimité morale et à entretenir des alliances régionales durables dans un contexte géopolitique de plus en plus concurrentiel (Mrgudovic, 2008).

Une première facette de cette diplomatie d'influence repose sur la promotion culturelle et linguistique, notamment grâce aux moyens de la francophonie. Dans une zone où l'anglais ou le créole prédominent (Ailincal & Ferrière, 2021), la France réussit à maintenir une sphère d'influences francophones grâce aux efforts de l'Organisation internationale de la Francophonie (OIF), dont sont membres entre autres le Vanuatu, la Nouvelle-Calédonie et la Polynésie française (Organisation internationale de la francophonie, 2010). À travers cette plateforme, Paris soutient la diversité culturelle, la formation de cadres francophones et la circulation de valeurs normatives (droits humains, gouvernance inclusive) (MacLellan, 2005). Ce volet francophone s'inscrit dans une logique de diplomatie normative, dans laquelle la langue devient vecteur d'influence et de solidarité symbolique (Ailincal & Ferrière, 2021).

La France s'implique aussi dans le domaine académique et scientifique, dans une région qui fait face à d'importants enjeux liés à l'enseignement supérieur et au transfert de compétences. La globalisation de l'Université de la Polynésie française (établie en 1999), le développement du campus universitaire à Nouville en Nouvelle-Calédonie, ainsi que la conclusion d'accords avec des établissements du Pacifique anglophone (tels que l'Université du Pacifique Sud) favorisent l'échange international d'étudiants et de chercheurs, particulièrement dans les secteurs de l'environnement, de la santé publique et de l'anthropologie insulaire. En appuyant ces échanges, la France ne se limite pas à partager son savoir, elle participe à l'élaboration de réseaux de connaissance basés sur l'interdisciplinarité et le dialogue culturel (Université de la Polynésie française, 2010).

En ce qui concerne l'environnement, l'axe de collaboration s'articule autour d'un but primordial : soutenir les États et les territoires insulaires dans leur ajustement aux dangers climatiques. L'Institut de recherche pour le développement (IRD), qui joue un rôle majeur à Nouméa, est devenu un intervenant essentiel dans l'étude de l'élévation du niveau de la mer, de la gestion des risques liés aux cyclones et de la préservation des récifs coralliens (Aubanel & Monier, 2004). Cette politique diplomatique scientifique se matérialise par des collaborations régionales, notamment avec le Programme régional océanien de l'environnement (PROE) et par la participation française à divers dispositifs opérationnels, tels que les exercices conjoints de gestion des catastrophes (comme PACSAR) (PROE, 2006). La France y confirme son statut de partenaire technique fiable, tout en cultivant l'image d'une puissance soucieuse de la résilience des sociétés insulaires. Finalement, la participation de la France à des réseaux de collaboration régionale contribue à établir cette influence sur une base institutionnelle. En plus de l'accord FRANZ, la France soutient activement le Secrétariat général de la CPS et participe aux réunions du PROE ainsi qu'aux actions du Forum des îles du Pacifique en tant que partenaire de dialogue (Powles & Australian National University, 2006). Elle ne cherche pas à exercer un leadership via ces structures multilatérales, mais plutôt à co-crée des solutions régionales tout en préservant un lien stratégique avec ses territoires d'outre-mer (Nouvelle-Calédonie, Polynésie française, Wallis-et-Futuna).

De plus, cette approche englobe une diplomatie culturelle locale qui s'appuie sur l'art, les échanges de patrimoine et la mise en valeur des identités insulaires. Les Alliances françaises, en particulier à Port-Vila, Suva et Honiara, jouent un rôle de centres de dynamisation culturelle et d'échange inter civilisationnel (Océanie, 2000)²⁸. La France, en soutenant des festivals locaux, des résidences d'artistes et des programmes éducatifs multilingues, vise à surmonter les fractures mémorielles associées aux essais nucléaires pour encourager une vision collective du Pacifique, alimentée par des interactions et des œuvres communes (Missotte, 1995).

Globalement, cette diplomatie de *soft power* contribue à un rééquilibrage de la présence française dans la région du Pacifique. Elle ne supprime pas les séquelles nucléaires ni

28 Festival des Arts du Pacifique de l'an 2000 en Nouvelle-Calédonie.

les tensions héritées du colonialisme, cependant elle propose un nouveau cadre de discussion entre la puissance métropolitaine et les communautés insulaires. Elle s'appuie sur une intention manifeste de « *consulter avant d'intervenir* », de co-élaborer des stratégies régionales et d'établir un partenariat basé sur une reconnaissance réciproque, dans un contexte géopolitique caractérisé par l'augmentation de l'activisme des puissances concurrentes (Chine, États-Unis, Australie) (Fisher, 2012).

Après avoir concilié l'affaire du *Rainbow Warrior* et instauré un moratoire sur les essais nucléaires en 1992, la France aurait pu amorcer un véritable apaisement avec les pays du Pacifique. Pourtant, la décision de relancer une ultime campagne d'expérimentations en 1995, jugée nécessaire par Paris pour clore définitivement son programme nucléaire, a ravivé une vive contestation régionale. La Nouvelle-Zélande, farouchement opposée à cette reprise, s'est alors affirmée comme la principale défenseuse des intérêts insulaires, tandis que l'Australie s'est retrouvée dans une position ambivalente, tiraillée entre ses engagements régionaux et ses intérêts bilatéraux avec la France. De leur côté, les petits États insulaires ont profité de cette crise pour s'autonomiser de la tutelle australienne et néo-zélandaise, en exprimant directement leur désapprobation, marquant une étape dans leur affirmation diplomatique.

La fin définitive des essais nucléaires en janvier 1996 a constitué un tournant majeur dans les relations entre la France et le Pacifique Sud, bien que ce processus ait été tout sauf linéaire. On peut parler d'un arrêt « en deux temps » : le moratoire de 1992, porteur d'espoirs, n'a pas débouché sur une renonciation complète, contrairement à la décision de 1996. L'engagement de la France dans la non-prolifération s'est articulé en trois étapes : une décision unilatérale (l'arrêt des essais), un engagement régional (adhésion au traité de Rarotonga), puis une contribution à l'échelle globale avec la signature du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires (TICE).

Ces décisions, bien qu'orientées par des intérêts nationaux, ont favorisé une normalisation diplomatique avec les pays océaniques. Dans le même temps, Paris a engagé un réajustement de sa politique régionale. À partir du milieu des années 1980, la France a cherché à renouer un dialogue direct avec les États du Pacifique Sud en instituant des cadres diplomatiques formels, amorçant ainsi un véritable tournant dans sa stratégie de présence régional.

3. Vers une stratégie affirmée dans un Indo-Pacifique multipolaire (2010-aujourd'hui)

Depuis le début des années 2010, la France a progressivement renforcé ses liens avec les nations du Pacifique, avant d'adopter une stratégie régionale dans l'espace Indo-pacifique (IP), en réponse à la reconfiguration géopolitique d'une région devenue cruciale dans les relations de pouvoir mondiales. Cette dynamique, caractérisée par l'escalade des tensions sino-américaines, l'ascension de puissances intermédiaires (Inde, Australie, Indonésie, Japon) et la naissance de coalitions flexibles, a poussé Paris à reconsidérer ses priorités stratégiques. Déjà amorcée dans le *Livre blanc sur la défense et la sécurité nationale* de 2013, cette réflexion stratégique est formalisée avec la publication de la première *Stratégie française en Indo-Pacifique* en 2018, puis actualisée en 2021, confirmant la volonté d'une présence proactive dans la région (Hollande *et al.*, 2013). Ces documents présentent la France comme une puissance d'équilibre résidente, s'appuyant sur ses outre-mer (Polynésie française, Nouvelle-Calédonie, Wallis-et-Futuna, La Réunion, Mayotte) pour légitimer sa voix sur les enjeux maritimes, climatiques et sécuritaires dans un espace stratégique étendu, de Djibouti à Papeete (MEAE, 2022).

Cette nouvelle position géopolitique regroupe 3 points stratégiques : sauvegarde des intérêts souverains dans la région, soutien à la stabilité de la zone et élaboration de partenariats stratégiques diversifiés (Regaud, 2021). Elle repose notamment sur le renforcement de la coopération militaire, l'aide humanitaire et la réponse aux catastrophes naturelles (Mrgudovic, 2006) ; mais aussi par la participation croissante de la France à des dialogues sécuritaires structurants (Dialogue quadrilatéral pour la sécurité (QUAD)²⁹, formats bilatéraux avec l'Inde, le Japon ou l'Indonésie (Ministère des armées, 2024)).

29 Le dialogue quadrilatéral pour la sécurité (QUAD) est une coopération informelle entre les États-Unis, le Japon, l'Australie et l'Inde en réaction à la montée en puissance de la Chine dans la région Indopacifique.

3.1 Les territoires français comme leviers géostratégiques (Polynésie, Nouvelle-Calédonie, Wallis-et-Futuna)

Les territoires français d'outre-mer sont pour la France des territoires à haute valeur stratégique, avec des atouts économiques et environnementaux majeurs. La présence des territoires français dans la région IP offre à la France une position stratégique exceptionnelle, fondée d'abord sur leur dimension maritime. Avec une zone économique exclusive (ZEE) de près de 11 millions de km², dont près de 9 millions en Indo-Pacifique, la France se positionne comme la deuxième puissance maritime mondiale (Milhiet, 2023).

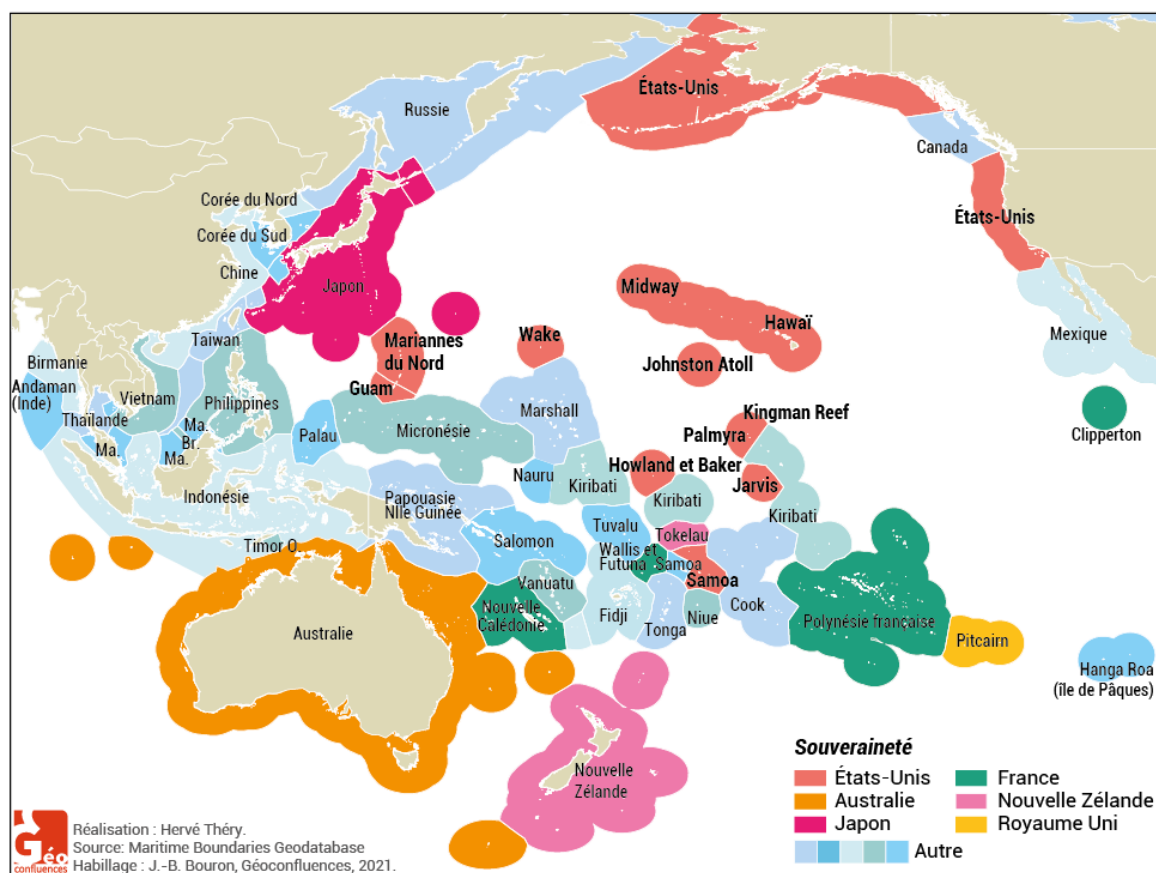


Figure 3 : Les ZEE dans le Pacifique

Source: Hervé Théry, Maritime Boundaries Geodatabase; J.-B. Bouron, Géoconfluences, 2021.

La Polynésie française, à elle seule, représente 45 % de cette ZEE, tandis que la Nouvelle-Calédonie, Mayotte, La Réunion et Wallis-et-Futuna permettent à la France d'exercer un contrôle sur d'immenses espaces maritimes riches en ressources halieutiques, minérales, voire énergétiques (Canévet, 2021; Milhiet, 2023). Ces gisements sont d'autant plus stratégiques qu'ils sont convoités dans un contexte de transition énergétique, où les métaux rares – cobalt, nickel, terres rares – sont essentiels à la fabrication de batteries, d'aimants et de technologies vertes. Les fonds marins de cette vaste ZEE contiennent des ressources hautement stratégiques telles que les nodules polymétalliques ou les encroûtements cobaltifères, riches en terres rares, indispensables aux industries de pointe : énergies renouvelables (aimants pour éoliennes, moteurs de véhicules électriques), électronique (smartphones, écrans, disques durs), aérospatiale et défense (systèmes de guidage, radars, satellites), ainsi qu'à la filière nucléaire (absorbants de neutrons, alliages résistants) (Milhiet, 2023). La maîtrise de ces ressources constitue un enjeu de souveraineté, mais aussi de compétition géoéconomique et géostratégique majeur dans le contexte de la transition énergétique et de la compétition technologique mondiale³⁰, notamment face à des acteurs comme la Chine, fortement engagée dans la sécurisation de ses approvisionnements critiques (MEAE, 2022). Mais aussi, la profondeur géologique de ces ZEE, en particulier dans les bassins au large de la Polynésie française ou de la Nouvelle-Calédonie, ouvre la voie à une économie bleue stratégique, que la France tente de structurer dans une logique durable. Toutefois, ces ambitions sont à tempérer par l'impact environnemental potentiel de l'exploitation minière sous-marine, ce qui soulève un dilemme entre valorisation économique et préservation écologique.

Le cas de la Nouvelle-Calédonie illustre de manière emblématique la manière dont un territoire peut cristalliser à la fois des enjeux économiques et géopolitiques. L'archipel possède environ 10 % des réserves mondiales de nickel, se plaçant au quatrième rang mondial des producteurs, derrière l'Indonésie, l'Australie et le Brésil (MEAE, 2022). Ce métal est crucial dans la fabrication d'acier inoxydable et de batteries pour véhicules

30 Commission européenne. (2020). *Critical Raw Materials Resilience: Charting a Path towards greater Security and Sustainability*. <https://eur-lex.europa.eu>

électriques, un marché en pleine expansion³¹. En 2020, la Nouvelle-Calédonie a exporté plus de 8 millions de tonnes de nickel brut, principalement vers la Chine, la Corée du Sud et le Japon, positionnant l'archipel comme un acteur majeur des flux stratégiques d'Asie-Pacifique. La France, par cette présence, se dote donc d'un avantage comparatif sur l'accès aux métaux critiques recherchés dans les politiques industrielles de l'Union européenne (MEAE, 2022). Cependant, cette ressource est source de tensions internes. L'exploitation du nickel a généré des conflits sociaux et politiques, liés à la répartition des revenus, à l'emploi local et à la protection de l'environnement. De plus, la filière est fragilisée par les fluctuations du marché mondial, les coûts élevés d'exploitation et la concurrence asiatique. Certains analystes soulignent que, sans une stratégie claire de valorisation locale, le nickel calédonien pourrait devenir un atout à double tranchant, à la fois économique et conflictuel (Leblic, 2009).

Les territoires ultramarins dans l'Indo-Pacifique sont également en première ligne face au changement climatique. Les États et territoires insulaires, y compris la Polynésie française, Wallis-et-Futuna et la Nouvelle-Calédonie, sont directement exposés aux aléas climatiques extrêmes, à l'élévation du niveau de la mer et à la dégradation des écosystèmes marins (Briant, 2025; Loubersac, 2021). La France mobilise ses DROM-COM comme vitrines de sa politique environnementale et climatique, en participant aux coalitions pour les océans, à la gouvernance de la haute mer, ou encore à des projets de coopération scientifique dans les récifs coralliens. À titre d'exemple, la Polynésie est un centre important de recherche sur la biodiversité marine, avec des projets menés en partenariat avec l'Ifremer ou des institutions régionales (MEAE, 2022).

Cette vocation environnementale devient aussi un levier diplomatique. En soutenant les politiques de résilience des États insulaires du Pacifique face aux effets du réchauffement climatique, la France entend affirmer une image de puissance responsable et sensible aux priorités locales. Ce positionnement renforce sa capacité à nouer des alliances régionales autour de la gestion durable des ressources, de la protection des récifs, et de la gouvernance des communs maritimes (Genetet, 2023; Klöck, 2021). Enfin, le rôle des

31 On peut constater que le nombre de voitures électriques dans le monde a augmenté de 2005 à 2022, s'élevant à près de 26 millions de voitures électriques en 2022, Maxime Gautier, 24 octobre 2023, [statista](#)

territoires français dans l'observation des effets du changement climatique devient stratégique à l'échelle mondiale. La Polynésie et la Nouvelle-Calédonie constituent des bases d'étude privilégiées, à la fois pour comprendre l'impact du réchauffement sur les écosystèmes tropicaux et pour tester des politiques d'adaptation. Ce rôle de sentinelles climatiques renforce la place de la France dans les discussions globales sur le climat, y compris dans les négociations climatiques multilatérales.

Sur le plan militaire, cette étendue permet également à la France de déployer une présence permanente et prépositionnée, structurée autour de trois grands pôles (Goin, 2021).

- Les Forces armées en Nouvelle-Calédonie (FANC) ;
- Les Forces armées en Polynésie française (FAPF) ;
- Les Forces armées dans la zone sud de l'océan Indien (FAZSOI), basées à La Réunion et Mayotte (Givre, 2023).

Ces forces représentent près de 7 000 militaires, dont environ 2 500 en Nouvelle-Calédonie et en Polynésie (E. Mottet, 2024). Leur mission dépasse la simple défense du territoire : elles assurent la surveillance des espaces maritimes, la lutte contre la pêche illégale, la réponse aux catastrophes naturelles, et favorisent la coopération régionale en participant à des exercices conjoints avec l'Australie, l'Inde, le Japon et d'autres partenaires régionaux (MEAE, 2022; É. Mottet *et al.*, 2023). Les bases de Nouméa et Papeete deviennent ainsi des points d'appui logistique et diplomatique, inscrivant la France dans les dispositifs de sécurité collective de la région. Paris participe notamment au South Pacific Defence Ministers' Meeting (SPDMM), au Shangri-La Dialogue, et siège au Forum des îles du Pacifique, ce qui lui confère une voix crédible sur les questions de sécurité maritime et de gouvernance océanique (Genetet, 2023; Ministère des armées, 2019). Le déploiement régulier de bâtiments comme la frégate *Vendémiaire* ou les avions de surveillance maritime *Falcon 200* illustre cette volonté de visibilité et de fiabilité stratégique (Ministère des armées, 2019; E. Mottet, 2024).

En définitive, la géographie maritime des outre-mer constitue une ressource géopolitique en soi, inscrivant la France dans une stratégie de contrôle, de prévention et d'influence dans une région où les rivalités s'intensifient, notamment avec la montée en puissance de la Chine.

Sur le plan économique, la France cherche à renforcer les capacités locales, à travers le développement de filières durables (notamment dans le secteur du nickel, du tourisme écologique, ou de la pêche responsable), mais aussi à appuyer les États insulaires dans leur résilience économique. Elle mobilise pour cela les outils de coopération de l'Union européenne, dont elle est l'un des relais privilégiés dans le Pacifique (MEAE, 2022). Des accords sont également promus pour renforcer l'interconnexion numérique, développer les énergies renouvelables, ou accompagner la diversification des économies insulaires.

Enfin, la dimension environnementale constitue l'un des socles les plus solides de la diplomatie française dans la région. La France est perçue comme un acteur engagé dans la lutte contre le changement climatique, notamment à travers les actions menées en Polynésie, en Nouvelle-Calédonie ou à La Réunion sur la gestion des ressources marines, la préservation des récifs coralliens et la surveillance des effets climatiques (Briant, 2025; Loubersac, 2021). Elle appuie des projets scientifiques de longue durée, en collaboration avec l'Ifremer ou les entités régionales, et favorise une méthode globale combinant développement et conservation. Cet agencement tripartite a pour but d'établir la France comme une force équilibrante dans un contexte de polarisation. En associant puissance militaire, offre économique et responsabilité environnementale, elle espère se positionner comme une option viable qui peut augmenter la résilience régionale tout en évitant d'exacerber les tensions géopolitiques.

En conclusion, si les territoires ultramarins permettent à la France de s'ancrer durablement dans l'espace indo-pacifique, cette puissance résidente³² n'est légitime et durable qu'à la condition d'être accompagnée d'une gestion politique fine de la souveraineté locale, d'un respect renforcé des trajectoires autonomes, et d'une intégration régionale assumée comme égalitaire et partenariale.

32 Le statut de puissance résidente désigne la position d'un État qui possède une présence territoriale, humaine, politique ou militaire permanente dans une région donnée, ce qui lui confère une légitimité à y agir comme acteur local, et non seulement comme puissance extérieure ou intervenante.

3.2 L'espace indo-pacifique, théâtre de rivalité entre grandes puissances

La stratégie indo-pacifique française n'est autre qu'une réponse équilibrée à la compétition des puissances. Effectivement, dans un contexte de forte compétition géopolitique que la France a décidé de formaliser sa propre stratégie indo-pacifique, avec une première publication en 2018, suivie d'une actualisation en 2021. Cette stratégie vise à positionner la France non pas comme une puissance dominante ou compétitrice directe, mais comme un acteur stabilisateur, attaché à la défense d'un ordre fondé sur le droit, la souveraineté des États, et la coopération multilatérale (MEAE, 2022). La stratégie française repose sur cinq grands axes (selon la version 2021) :

- Sécurité et stabilité dans les espaces maritimes (lutte contre la pêche illégale, contrebande, piraterie) ;
- Développement économique et connectivité durable ;
- Lutte contre le changement climatique et protection de la biodiversité ;
- Promotion de l'État de droit et du multilatéralisme ;
- Soutien aux souverainetés régionales, notamment à travers les partenariats stratégiques.

L'originalité de l'approche française réside dans sa volonté d'ancrer sa stratégie dans ses territoires ultramarins, ce qui lui permet de revendiquer un statut de puissance résidente (Lechervy, 2019). Cette territorialité lui offre une profondeur stratégique réelle, permettant de conjuguer action militaire, coopération diplomatique et projets de développement sur un temps long. À travers ses bases à Nouméa et à Papeete, la France maintient une capacité de projection et de réassurance, tout en favorisant la formation de partenariats bilatéraux solides, notamment avec l'Inde, l'Australie, le Japon, et les pays de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ASEAN)³³.

La diplomatie française se démarque aussi par sa volonté de ne pas favoriser la dynamique des blocs : contrairement aux États-Unis ou à la Chine, elle décline l'idée d'une

33 Fondée en 1967 à Bangkok par 5 pays (Philippine, Indonésie, Malaisie, Singapour et Thaïlande) dans un contexte de guerre froide, pour faire barrages aux mouvements communistes, favoriser la croissance et le développement et assurer la stabilité dans la région, l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est est une organisation politique, économique et culturelle qui regroupe 10 pays de l'Asie du sud-est. Aujourd'hui, l'association a pour but de renforcer la coopération et l'assistance mutuelle entre ses membres, d'offrir un espace pour régler les problèmes régionaux et peser en commun dans les négociations internationales.

confrontation directe. Elle suggère une troisième option, basée sur la résilience régionale, le dialogue et le réseautage d'actions de coopération tangibles (Forum des ministres des Affaires étrangères pour l'Indopacifique, appui à l'ASEAN...). Elle participe également au Forum des îles du Pacifique, à la réunion des SPDMM, ainsi qu'aux initiatives relatives à la gouvernance de la haute mer, dans ce contexte.

En résumé, la stratégie française pour l'Indo-Pacifique cherche à réagir à la polarisation régionale sans recourir à une militarisation excessive, tout en défendant des intérêts légitimes enracinés sur le territoire et soutenus par un discours multilatéral.

L'Indo-Pacifique est centre de rivalités mondiales et pressions sur les États insulaires. Il s'est affirmé comme le centre stratégique du XXI^e siècle, une région où se rencontrent les intérêts économiques, les échanges commerciaux, les aspirations militaires et les frictions géopolitiques. En particulier, il attire l'attention des grandes puissances mondiales en raison de sa centralité géoéconomique, de sa richesse en ressources naturelles et de son importance géostratégique. Il regroupe des détroits stratégiques (Malacca, Lombok), des routes maritimes commerciales majeures (par lesquelles transite 40 % du commerce mondial) (Pratson, 2023), des zones de ressources énergétiques et halieutiques considérables, et des États insulaires dont l'influence géopolitique dépasse leur poids démographique. Face à cet ensemble, les grandes puissances, États-Unis, Chine, Inde, Japon, Australie, Russie et Union européenne déploient des stratégies différenciées, mais souvent concurrentes, façonnant un ordre régional sous tension

Dans ce contexte, l'affrontement entre les États-Unis et la Chine devient de plus en plus évident, chacun tentant de bâtir un ordre régional qui répond à ses propres intérêts. Cette compétition a lieu dans de nombreux domaines, militaire, économique, normatif, et a pour effet de polariser tous les intervenants de la région, y compris les petits pays insulaires du Pacifique qui sont devenus des terrains de rivalité géostratégique.

Les États-Unis cherchent à maintenir leur domination stratégique tout en limitant l'influence de la Chine. La stratégie indo-pacifique des États-Unis est motivée par l'objectif de sauvegarder leur leadership régional, dans un environnement où la puissance chinoise ne cesse d'augmenter. Cette approche a été initiée sous Obama avec le « pivot

to Asia », puis développée sous Trump avec la Free and Open Indo-Pacific Strategy (FOIP), qui vise à assurer la liberté de navigation, la transparence économique et la souveraineté des nations dans cette région. Avec Biden, les États-Unis ont renforcé leur engagement en consolidant le QUAD, en mettant sur pied l'alliance de coopération militaire entre l'Australie, United, le Royaume-Unis et les États-Unis (AUKUS)³⁴ et en investissant stratégiquement dans les infrastructures numériques, énergétiques et sécuritaires des États insulaires du Pacifique (Frécon, 2025). Washington défend une vision libérale de l'ordre régional, fondée sur l'alliance avec les démocraties, mais dans les faits, elle privilégie une approche militarisée, en accentuant sa présence navale dans les zones contestées (notamment en mer de Chine méridionale). On y inclut également des actions navales de « *liberté de navigation* » (FONOPs) afin de contester les prétentions chinoises considérées comme illégales. Cette posture est soutenue par des exercices militaires conjoints et par l'installation ou la modernisation de bases militaires, comme à Guam, aux Mariannes du Nord ou aux Palaos.

En ce qui concerne la Chine, elle envisage l'ordre indo-pacifique d'une manière différente, en mettant davantage l'accent sur la collaboration économique bilatérale, le développement de la connectivité des infrastructures et la défense de ses « intérêts vitaux ». Depuis le lancement en 2013 de la Belt and Road Initiative (BRI), la Chine a multiplié les accords commerciaux et d'investissements avec des pays du littoral indo-pacifique, construisant ports, routes, câbles sous-marins et parcs industriels (Tétart & Martin, 2024; Vandendyck, 2018).

Cette stratégie vise plusieurs objectifs :

Sécuriser ses approvisionnements énergétiques et commerciaux, en diversifiant ses routes face à la vulnérabilité du détroit de Malacca (dit *dilemme de Malacca*);

- Consolider son influence dans les pays en développement, notamment les États insulaires du Pacifique, par des aides au développement, la diplomatie sanitaire (vaccins, lutte contre le VIH...), ou l'implantation d'infrastructures critiques (Dornan & Brant, 2014) ;

³⁴ Cet accord vient s'ajouter à l'ANZUS, pacte militaire signé en 1951 et toujours opérationnel entre l'Australie et les États-Unis, tout en écartant de facto la Nouvelle-Zélande qui interdit l'entrée de navires nucléaires dans ses eaux territoriales selon sa politique de dénucléarisation établie en 1984.

- Réduire l'influence américaine et occidentale dans la région, en construisant un ordre alternatif basé sur des principes comme la non-ingérence et le respect mutuel.

Parallèlement, Pékin revendique des droits ancestraux sur certaines zones maritimes contestées, en particulier en mer de Chine méridionale, où elle a édifié des îles artificielles à caractère militaire. Ces mesures suscitent des préoccupations à l'échelle régionale, en particulier parmi ses voisins de l'ASEAN qui perçoivent une quête d'hégémonie régionale. En 2019, les îles Salomon et Kiribati ont ainsi rompu leurs relations avec Taïwan au profit de la Chine, illustrant le basculement progressif de l'influence chinoise en Océanie.

L'Inde occupe une position centrale dans l'élaboration de la notion d'Indo-Pacifique. New Delhi vise à accroître son influence en direction de l'Asie du Sud-Est et de l'océan Indien, tout en maîtrisant l'expansion de la puissance chinoise à ses frontières et dans les eaux. Elle s'appuie sur la doctrine « *Security and Growth for All in the Region* » (SAGAR), défendue par le Premier ministre Narendra Modi, et mise en avant un engagement dynamique au sein du QUAD, qu'elle perçoit comme un outil de résistance à la Chine (Frécon, 2025; MEAE, 2022). L'Inde élabore aussi une diplomatie maritime audacieuse, renforçant ses alliances avec la France, les États-Unis, le Japon et l'Australie. Elle marque sa présence dans l'océan Indien à travers des bases navales, des opérations conjointes et des accords logistiques (notamment avec La Réunion et les Seychelles). En même temps, New Delhi s'efforce de renforcer la connectivité sud-sud en finançant les corridors logistiques et numériques entre l'Asie, l'Afrique de l'Est et le Moyen-Orient.

Le Japon s'est engagé très tôt dans une vision indo-pacifique, promue dès 2007 par le Premier ministre Shinzo Abe avec le concept d'« *Indo-Pacific strategy* », qui inspire ensuite les États-Unis. Tokyo défend une approche inclusive et fondée sur les règles, en promouvant la liberté de navigation, le développement durable, et le respect de la souveraineté. Il participe activement au QUAD et renforce ses capacités militaires, notamment pour faire face aux tensions avec la Chine autour des îles Senkaku (Tétart & Martin, 2024).

Face à la pression chinoise dans le Pacifique Sud, l'Australie a réorienté sa politique étrangère en faveur de ses intérêts stratégiques régionaux. Elle a approfondi ses

relations avec les États-Unis (grâce à AUKUS), mais également avec la France, le Japon et les nations insulaires. L'Australie se positionne en tant que leader du climat et de la résilience insulaire, tout en adoptant une posture renforcée de surveillance militaire dans le Pacifique (Frécon, 2025).

Enfin, l'Union européenne s'est dotée d'une stratégie indo-pacifique en 2021, fondée sur la promotion d'un ordre multilatéral, durable et pacifique. Son approche est centrée sur la résilience, la connectivité, l'environnement et la gouvernance des communs mondiaux. Elle s'appuie sur ses États membres présents dans la région (France, Allemagne, Pays-Bas) et cherche à se positionner comme un acteur stabilisateur (MEAE, 2022). L'Union européenne intensifie ses collaborations avec l'ASEAN, le Japon, l'Inde et l'Australie en multipliant les initiatives conjointes dans les secteurs de l'infrastructure écologique, de la cybersécurité et de la gouvernance marine. Néanmoins, son manque de moyens militaires indépendants restreint sa capacité d'influence en temps de crise, et certains alliés régionaux voient toujours l'Europe comme une puissance éloignée ou secondaire.

Dans cette lutte d'influence, les petits États insulaires du Pacifique deviennent des cibles prioritaires de ces deux grandes puissances. Leur position géographique, leur statut de membres à part entière de l'ONU et leur accès aux ressources maritimes en font des acteurs diplomatiques courtisés, mais aussi fragilisés. Cette instrumentalisation diplomatique crée une dépendance stratégique et renforce leur vulnérabilité économique (Vandendyck, 2018). Face à cette pression, beaucoup de ces États appellent à un renforcement du multilatéralisme, à une préservation de leur autonomie diplomatique, et à la mise en œuvre d'un ordre régional fondé sur le droit international et le respect de la souveraineté.

3.3 Focus sur l'AUKUS

L'AUKUS est un accord de coopération militaire tripartite lancée en septembre 2021, entre l'Australie, le Royaume-Uni et les États-Unis, dont l'objectif est de consolider la collaboration en termes de défense dans la région indo-pacifique.

L'aspect le plus symbolique de cette collaboration concerne la cession de technologies liées aux sous-marins à propulsion nucléaire à l'Australie, marquant un tournant

stratégique important pour une nation qui n'avait pas historiquement de capacités militaires nucléaires

L'annonce de l'AUKUS a provoqué une crise diplomatique majeure entre la France et l'Australie, en raison de l'annulation unilatérale par Canberra du « *contrat du siècle* », signé en 2016 avec Naval Group pour la livraison de 12 sous-marins conventionnels. Cette décision a été perçue par Paris comme un camouflet stratégique et diplomatique, entraînant le rappel temporaire de ses ambassadeurs à Canberra et à Washington, ce qui est une première historique. Cet incident représente une rupture significative dans les liens entre la France et l'Australie, « *l'annulation par Canberra sans aucune consultation préalable de la coopération engagée avec la France sur le programme des sous-marins marque une rupture de confiance* » (Penot, 2021), mettant en lumière la mise à l'écart de la France dans le contexte anglo-saxon de sécurité indo-pacifique (É. Mottet *et al.*, 2023). Il met également en lumière les contraintes de l'approche française qui, malgré son ancrage territorial dans la région, a du mal à se faire une place face aux coalitions anglo-saxonnes favorisant les dynamiques de force nucléaire et de dissuasion stratégique (Zajec, 2022).

En ce qui concerne la Nouvelle-Zélande, elle a clairement pris ses distances avec l'AUKUS, déclarant que les sous-marins nucléaires australiens ne seraient pas autorisés à pénétrer ses eaux territoriales, en accord avec sa politique antinucléaire de longue date. Ce positionnement consolide une approche néo-zélandaise davantage axée sur la diplomatie multilatérale, la dénucléarisation du Pacifique et le maintien de la stabilité régionale. Cette position manifeste des perspectives contrastées de la sécurité dans le Pacifique Sud, mettant en opposition une stratégie davantage militarisée (anglo-américaine) à une démarche plus standardisée et collaborative (France, Nouvelle-Zélande, États insulaires). Malgré leurs divergences passées, notamment en ce qui concerne les essais nucléaires, la France et la Nouvelle-Zélande semblent désormais converger dans leur désir de maintenir un Indo-Pacifique multipolaire, conforme au droit international et aux équilibres régionaux.

L'AUKUS expose une division géopolitique entre des forces anglo-saxonnes qui tentent de freiner la Chine via la dissuasion nucléaire et des participants tels que la France ou la Nouvelle-Zélande qui privilégient d'autres formes de collaboration régionale. Il examine

également le rôle de la France dans la région : une puissance hors de la région, certes présente, mais parfois considérée comme secondaire dans les importants réajustements stratégiques.

3.4 Défis persistants et regards critiques sur la présence française

Le concept de puissance résidente constitue l'un des fondements du positionnement stratégique de la France dans l'Indo-Pacifique. Ce statut repose sur une réalité géographique : la France possède sept territoires dans la région, où vivent près de 1,6 million de citoyens français (Lasserre *et al.*, 2024). Cela permet à la France d'avoir une présence humaine, économique, militaire et institutionnelle permanente dans cet espace, lui conférant une légitimité difficilement contestable.

Le discours d'Emmanuel Macron à Nouméa en 2018 incarne cette vision, en insistant sur une France « *plus grande qu'elle-même* » grâce à ses territoires ultramarins, et réaffirmant que « *la France est une nation de l'Indopacifique* » (Macron, 2018).

La notion de puissance résidente permet à la France d'occuper un espace diplomatique singulier : ni puissance extérieure comme les États-Unis, ni acteur strictement régional comme l'Australie ou l'Indonésie, elle revendique une posture d'ancrage local, renforcée par des partenariats bilatéraux (avec l'Inde, le Japon, l'Australie) et une présence dans les institutions régionales (Forum des îles du Pacifique, Commission de l'océan Indien).

Cependant, cette position reste parfois contestée. Certains États insulaires et penseurs de la région voient encore la France comme une puissance coloniale postérieure, notamment en raison de son histoire nucléaire passée en Polynésie et de ses hésitations face aux processus de décolonisation en Nouvelle-Calédonie. La stratégie française cherche ainsi à concilier une affirmation d'intérêt stratégique, une promotion du multilatéralisme, et une volonté de réconciliation mémorielle avec ses partenaires du Pacifique Sud (Genetet, 2023; Lechervy, 2019).

Ainsi, si la présence territoriale offre un levier stratégique, elle s'accompagne d'un coût politique et d'une vulnérabilité diplomatique, que la France ne peut ignorer dans sa volonté de construire une stratégie crédible et durable en Indo-Pacifique.

Si les territoires ultramarins sont au cœur de la stratégie indo-pacifique de la France, ils soulèvent également des enjeux complexes de souveraineté, en particulier en Nouvelle-Calédonie, où les tensions identitaires et politiques fragilisent la cohérence de la stratégie française dans la région.

La Nouvelle-Calédonie, collectivité *sui generis* depuis les Accords de Nouméa (1998), dispose d'une large autonomie, notamment en matière d'éducation, de fiscalité et de droit civil. Toutefois, ce statut reste transitoire dans un processus de décolonisation encadré par l'ONU, encore inachevé à ce jour. Les trois référendums d'autodétermination de 2018, 2020 et 2021, bien que tous favorables au maintien dans la République, ont été marqués par de fortes divisions : le dernier scrutin, boycotté par les indépendantistes, a été largement contesté, laissant la question institutionnelle ouverte et instable (Manga, 2019). La crise politique et sociale survenue en mai 2024, avec des violences et un climat de méfiance généralisé, a ravivé les tensions autour de la question foncière, de l'emploi et de la reconnaissance du peuple kanak. Cette instabilité affecte directement la crédibilité de la France dans sa volonté de se présenter comme un acteur structurant et stabilisateur dans l'Indo-Pacifique (Péron-Doise, 2024).

Face à la crise de mai 2024 et à l'impasse institutionnelle consécutive aux référendums d'autodétermination, les Accords de Bougival, signés en juillet 2025 à Paris, marquent une tentative de réengagement politique fondé sur la confiance, le dialogue et la paix. Dans la continuité des Accords de Matignon-Oudinot (1988) et de l'Accord de Nouméa (1998), ce nouveau texte entend ouvrir une troisième étape du processus de décolonisation, en posant les bases d'un "*État de la Nouvelle-Calédonie*", reconnu au sein de la République française et doté d'une organisation institutionnelle *sui generis*. L'accord prévoit la création d'une nationalité calédonienne et la reconnaissance d'une double citoyenneté, tout en maintenant un lien avec la France et l'Union européenne. Il prévoit également une refondation économique et sociale, un partage élargi des compétences, y compris dans les domaines régaliens (justice, sécurité, relations internationales), et une capacité d'auto-organisation via l'adoption d'une loi fondamentale propre. Surtout, il réaffirme le droit à l'autodétermination garanti par le droit international, tout en associant plus étroitement la Nouvelle-Calédonie à la politique régionale indo-pacifique. Si ce projet institutionnel vise à restaurer la stabilité et à reconstruire un "*destin commun*", il demeure conditionné à son adoption par les Calédoniens lors d'un référendum qui aura

lieu en 2026. En ce sens, les Accords de Bougival témoignent autant d'un espoir de réconciliation que de la fragilité d'un processus décolonial toujours en devenir, confronté à la mémoire des violences, aux fractures sociales et à la méfiance persistante entre les différentes composantes de la société calédonienne (Accords de Bougival, 2025).

En parallèle, cette situation interne alimente des perceptions critiques dans la région. Des États comme les Fidji ou les Tonga, sensibles aux processus de décolonisation, regardent avec prudence le rôle de la France, perçue parfois comme une puissance toujours coloniale. Cela affaiblit la capacité d'attraction de la diplomatie française, notamment dans les forums régionaux, où les demandes de reconnaissance des peuples autochtones et de respect des trajectoires souveraines sont fortes. La question de la souveraineté ne se limite pas à la Nouvelle-Calédonie. En Polynésie française, bien que l'autonomie ait été renforcée par la loi organique de 2004, des revendications mémorielles et politiques, en lien avec l'héritage des essais nucléaires (1966-1996), persistent (Milhiet, 2024). Quant à Wallis-et-Futuna, territoire peu peuplé mais stratégiquement situé, son développement limité et sa dépendance à la métropole soulignent les disparités d'intégration au sein des territoires français du Pacifique.

La stratégie affirmée de la France dans l'Indo-Pacifique en 2018 puis consolidée en 2021, suscite une méfiance croissante chez certains acteurs locaux, notamment en Polynésie française et en Nouvelle-Calédonie, qui perçoivent cette stratégie comme une reconduction, sous des formes modernisées, d'une logique de puissance tutélaire.

Cette perception critique se nourrit d'un passé colonial et nucléaire non soldé, au sein duquel les territoires ultramarins ont souvent été considérés comme des « instruments » au service de la grandeur nationale plutôt que comme des partenaires souverains. Méfiance provenant de la mémoire encore vive des essais nucléaires passés (Mrgudovic, 2006; Robie, 2015). Dans ce contexte, plusieurs figures politiques locales dénoncent une stratégie indo-pacifique pensée « d'en haut », par Paris, sans véritable consultation des peuples concernés. Oscar Temaru, ancien président de la Polynésie française, a régulièrement assimilé la stratégie indo-pacifique française à une reconduction du colonialisme sous des habits géostratégiques, appelant à l'autodétermination et à la reconnaissance des dommages causés par l'État français (Temaru *et al.*, 2021; Tétart & Martin, 2024). De même, la centralité des questions de souveraineté dans les discours

présidentiels est interprétée localement comme une tentative de réaffirmer un contrôle unilatéral sur des territoires encore marqués par les déséquilibres postcoloniaux (MEAE, 2022). L'importance accordée à la puissance militaire, aux bases stratégiques situées à Nouméa ou Papeete, ainsi qu'à la protection des zones économiques exclusives, accentue la perception que la France exploite ses territoires comme outils géopolitiques, sans forcément tenir compte des aspirations locales en matière de souveraineté, de dignité mémorielle ou de réappropriation territoriale. Cependant, la reconnaissance du fait nucléaire franchissait le 10 juin 2025 un nouveau pas, puisque c'est à cette date que l'Assemblée nationale a adapté le rapport de la commission d'enquête³⁵ sur les essais nucléaires français dans le Pacifique, rendu public le 17 juin³⁶. Dans le contexte particulièrement tendu de la Nouvelle-Calédonie, on y remarque un exemple de cette disparité. Malgré les trois référendums sur l'indépendance qui ont eu lieu en 2018, 2020 et 2021, qui se sont soldés par un « non » à celle-ci, les tensions politiques n'ont pas été atténuées. L'abstention massive des indépendantistes lors des dernières élections et les émeutes de mai 2024 ont exacerbé les divisions concernant le rôle de l'État dans la conduite du processus de décolonisation. Plusieurs mouvements kanak estiment que la stratégie indo-pacifique vient geler la dynamique de souveraineté en réaffirmant un pouvoir militaire et diplomatique centralisé, détournant l'attention des réformes institutionnelles promises par les Accords de Nouméa (Manga, 2019; Péron-Doise, 2024). La présence militaire est parfois perçue moins comme une garantie de sécurité et plus comme un outil de contrôle politique, et l'intégration croissante de la Nouvelle-Calédonie dans la diplomatie indo-pacifique française est interprétée comme une tentative de verrouillage géopolitique. Pour finir, ce ne sont pas seulement des figures politiques qui se font entendre, mais aussi de plus en plus d'acteurs de la société civile, tels que les groupes environnementalistes, les collectifs mémoriels ou les mouvements jeunesse. Ils insistent sur l'importance d'un authentique dialogue de décolonisation et critiquent une politique nationale qui met l'accent sur la « puissance résidente » sans tenir compte des déséquilibres historiques. La stratégie française pour l'Indo-Pacifique est confrontée à un paradoxe de taille : promouvoir une influence basée sur le droit, la stabilité et la

35 Les parlementaires veulent refonder la loi de 2010 sur l'indemnisation des victimes.

36 Polynésie : la commission d'enquête sur les essais nucléaires demande le pardon de la France, *Le Monde*, Nathalie Guibert le 17 juin 2025.

collaboration multilatérale, tout en ignorant les appels locaux à l'autonomie, à la réparation et à l'élaboration commune des politiques régionales. Tant que cette tension structurelle ne sera pas au passé, la stratégie française dans ses territoires ultramarins risque d'être perçue, non pas comme une politique de présence légitime, mais plutôt comme un retour dissimulé aux logiques tutélaires héritées du colonialisme passé (Genetet, 2023; Lechervy, 2019).

La reconnaissance de la France dans le Pacifique Sud est de plus en plus remise en question, dans un contexte de résurgence des revendications décoloniales et autochtones. Alors que la France s'appuie sur sa souveraineté historique et constitutionnelle pour légitimer sa présence en tant que puissance résidente (via la Nouvelle-Calédonie, la Polynésie française et Wallis-et-Futuna), cette légitimité est contestée à la fois localement et régionalement. Les mouvements kanak et polynésien autochtones portent une critique profonde des rapports postcoloniaux persistants, en articulant mémoire des injustices, justice climatique et aspirations souverainistes. Ces revendications trouvent un écho croissant dans les forums régionaux (FIP, PROE) et auprès d'États insulaires indépendants comme le Vanuatu ou les Îles Salomon.

Ce fossé entre le discours français — centré sur le droit international, le développement et la stabilité — et ses pratiques perçues comme postcoloniales érode sa crédibilité. Dans un Pacifique marqué par l'émergence d'épistémologies autochtones et de gouvernances alternatives, la France se voit sommée de reconnaître les blessures du passé et de co-construire des formes de légitimité plus inclusives. Sans ce réajustement, sa présence pourrait apparaître moins comme un facteur de stabilité que comme un frein à l'émancipation politique des sociétés locales.

Conclusion

La trajectoire de la France dans le Pacifique Sud entre 1960 et 1996 révèle les paradoxes d'une puissance cherchant à concilier souveraineté nationale et héritage colonial. Les essais nucléaires français, loin de n'être qu'un épisode technique ou militaire, ont agi comme un catalyseur politique et mémoriel. En mobilisant la Polynésie française comme espace expérimental au service de sa stratégie de dissuasion, la France a réaffirmé une logique de centralisation décisionnelle propre à l'État-nation, tout en exposant la persistance d'un rapport hiérarchique entre métropole et territoire d'outre-mer, ce que nombre d'auteurs identifient comme une manifestation du postcolonialisme français (Mohamed-Gaillard, 2015; Mrgudovic, 2006).

L'affaire du *Rainbow Warrior* (1985) et la reprise des essais en 1995-1996 ont cristallisé une contestation multiple : diplomatique, environnementale et identitaire, qui a profondément transformé la position de la France dans la région. Ces crises ont marqué une rupture dans le tutorat implicite qu'exerçait Paris sur le Pacifique, ouvrant la voie à une affirmation régionale articulée autour de la souveraineté, de la justice et du refus du nucléaire. Dans ce contexte, la France est passée du rôle d'acteur hégémonique à celui d'une puissance en quête de légitimité, contrainte d'adapter son discours aux normes émergentes de transparence, de reconnaissance et de coopération postcoloniale.

Parallèlement, la mémoire des essais est devenue l'un des piliers du discours identitaire et politique polynésien. Loin de se limiter à la dénonciation d'un passé nucléaire, elle structure aujourd'hui les revendications pour l'autonomie et la reconnaissance des préjudices subis. Cette mémoire collective agit comme un espace de reconstruction politique : elle transforme la douleur en instrument de souveraineté symbolique, réinscrivant la Polynésie dans le champ des luttes postcoloniales mondiales, où les notions de justice environnementale et de décolonisation se rejoignent (Robie, 2015; Temaru *et al.*, 2021).

Ainsi, la stratégie nucléaire française dans le Pacifique Sud a produit des effets dépassant largement le domaine de la dissuasion : elle a redéfini les rapports entre la France et les sociétés océaniques, révélant la fragilité de son autorité symbolique et diplomatique.

Aujourd'hui encore, cette histoire continue de peser sur la politique indo-pacifique française, où Paris tente de conjuguer puissance et mémoire, sécurité et réparation.

La véritable question, à l'aube d'un XXI^e siècle marqué par la montée des revendications décoloniales et écologiques, n'est donc plus de savoir comment la France peut défendre ses intérêts dans le Pacifique, mais comment elle peut y exister autrement. Repenser la présence française implique de reconnaître pleinement la pluralité des mémoires, d'admettre les asymétries passées et de concevoir une diplomatie du Pacifique fondée non plus sur la domination stratégique, mais sur la réciprocité, la confiance et la justice mémorielle. C'est à cette condition que la France pourra transformer l'héritage nucléaire en horizon de réconciliation.

Références

Accord sur la Nouvelle-Calédonie, No. PRMX9801273X, Journal officiel de la République française (1998).

Ailincal, R., & Ferrière, S. (avec Université de la Nouvelle-Calédonie). (2021). *Langues et culture océaniques, école et familles : Regards croisés*. Presses universitaires de la Nouvelle-Calédonie.

Al Wardi, S. (2002). Les concessions de l'État à une culture politique océanienne. *Hermès*, n° 32-33(1), 513. <https://doi.org/10.4267/2042/14408>

Al Wardi, S. (2015). Un peuple divisé ou les relations internationales dans le monde polynésien. *Journal de la Société des Océanistes*, n° 140(1), 75-87. Cairn.info. <https://doi.org/10.4000/jso.7263>

Al Wardi, S. (2018). La Polynésie française est-elle une colonie ? *Outre-Mers*, N° 398-399(1), 235-254. <https://doi.org/10.3917/om.181.0235>

Aldrich, R. (1989). The French Presence in the South Pacific, 1842-1940. *Outre-Mers. Revue d'histoire*, 340-341. *Persée* <https://www.persee.fr>.

Alex W., D. P. (2005, juillet). 20 ans après : La VRAIE histoire de l'attentat contre le Rainbow Warrior. *TAHITI-PACIFIQUE magazine*, 15-22.

Aubanel, A., & Monier, C. (2004). *L'IFRECOR dans les collectivités d'Outre-mer dans le Pacifique Sud* (p. 6) [Les assises de la recherche Nouméa 2004].

Aubert, M.-H., & Rivasi, M. (Éds.). (1999). *Essais nucléaires français en Polynésie : Exigence de vérité et proposition pour l'avenir : actes du colloque, 20 février 1999* (1. éd). Centre de documentation et de recherche sur la paix et les conflits.

Barrillot, B. (1996). *Les essais nucléaires français : 1960 - 1996 ; conséquences sur l'environnement et la santé* (1. éd). Centre de Documentation et de Recherche sur la Paix et les Conflits.

Barrillot, B. (avec Centre de documentation et de recherche sur la paix et les conflits (Lyon, France)). (2002). *L'héritage de la bombe : Sahara, Polynésie, 1960-2002 : les faits, les personnels, les populations*. Centre de documentation et de recherche sur la paix et les conflits.

Barrillot, B. (avec Observatoire des armes nucléaires françaises). (2003). *Les irradiés de la République : Les victimes des essais nucléaires français prennent la parole*. Éd. Complexe GRIP.

Barthe, Y. (2008). Quand l'incertitude vient du passé : Du principe de précaution au principe de présomption. Note sur une recherche en cours. *Natures Sciences Sociétés*, Vol. 16(1), 36-40. Cairn.info.

Bataille, C., & Revol, H. (2021). *Rapport sur les incidences environnementales et sanitaires des essais nucléaires effectués par la France entre 1960 et 1996 et éléments de comparaison avec les essais des autres puissances nucléaires* (Office parlementaire d'évaluation des choix scientifiques et technologiques No. 207/Sénat et 3571/Assemblée Nationale; p. 248).

Becker, M. de, Müller, H., & Schaper, A. (1996). *Essais nucléaires : Fin de partie*. GRIP : Complexe.

Bertin, M. (2024). Le patrimoine kanak dispersé : Construire une souveraineté patrimoniale ? *Journal de la Société des Océanistes*, n° 158-159(1-2), 137-150. <https://doi.org/10.3917/jso.158.0137>

Boniface, P., & Courmont, B. (2006). *Le monde nucléaire : Arme nucléaire et relations internationales depuis 1945*. A. Colin.

Boniface, P. (avec Fondation pour les études de défense nationale). (1987). *L'année stratégique 1987* (Éd. 1987). FEDN.

Boniface, P. (avec Institut de relations internationales et stratégiques). (1995). *L'année stratégique 1996*. IRIS.

Briant, Y. (2025). L'Indopacifique sous tensions : Puissances, rivalités et dynamiques d'influence. *Institut d'études de géopolitique appliquée, Paris*, 7.

Buffet, F.-N., Sueur, J.-P., Marseille, H., & Bas, P. (2022). *Rapport d'information fait au nom de la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du Règlement et d'administration générale (1) sur l'avenir institutionnel de la Nouvelle-Calédonie* (Rapport d'information No. 879; Enregistré à la Présidence du Sénat le 12 juillet 2023). Sénat.

Canévet, M. (2021). *Rapport d'information fait au nom de la mission d'information sur "L'exploration, la protection et l'exploitation des fonds marins : Quelle stratégie pour la France ?"* (Rapport du Sénat No. 724).

Chappel, D. A. (2016). The Kanak Awakening : The Rise of Nationalism in New Caledonia. *Journal of World History*, 26(2), 387-394. <https://doi.org/10.1353/jwh.2016.0038>

Chappell, D. (2012). New Caledonia and the Search for a New Future. *The Contemporary Pacific*, 24(2), 389-398. <https://doi.org/10.1353/cp.2012.0047>

- Charpentier, J. (1985). L'affaire du Rainbow Warrior. *Annuaire français de droit international*, 31(1), 210-220. <https://doi.org/10.3406/afdi.1985.2655>
- Charpentier, J. (1986). L'affaire du Rainbow Warrior : Le règlement interétatique. *Annuaire français de droit international*, 32(1), 873-885. <https://doi.org/10.3406/afdi.1986.2755>
- Charpentier, J. (1990). L'affaire du Rainbow Warrior : La sentence arbitrale du 30 avril 1990 (Nouvelle Zélande c. France). *Annuaire français de droit international*, 36(1), 395-407. <https://doi.org/10.3406/afdi.1990.2969>
- Chesneaux, J., & Maclellan, N. (1992). *La France dans le Pacifique : De Bougainville à Mururoa*. La Découverte.
- Coffi, J. (2018). Rainbow Warrior. In *Dictionnaire du renseignement* (p. 635-638). Perrin; Cairn.info. <https://doi.org/10.3917/perri.mouto.2018.01.0635>
- Collin, J.-M., & Bouveret, P. (2024, juillet 19). Indemnisation des victimes d'essais nucléaires : L'échec de la loi Morin. *Le club des juristes*. <https://www.leclubdesjuristes.com/opinion/indemnisation-des-victimes-dessais-nucleaires-lechec-de-la-loi-morin-6646/>
- Commissariat à l'énergie atomique et aux énergies alternatives (Éd.). (2022). *Les essais nucléaires en Polynésie française : Pourquoi, comment, et avec quelles conséquences ?* CEA-Direction des applications militaires.
- Confavreux, J., Delaporte, L., & Mediapart (Organization) (Éds.). (2020). *Une décolonisation au présent : Kanaky-Nouvelle-Calédonie: notre passé, notre avenir*. La Découverte.
- Dornan, M., & Brant, P. (2014). Chinese Assistance in the Pacific : Agency, Effectiveness and the Role of Pacific Island Governments. *Asia & the Pacific Policy Studies*, 1(2), 349-363. <https://doi.org/10.1002/app5.35>
- Faberon, J.-Y. (2002). La Nouvelle-Calédonie : Vivre l'accord de Nouméa. *Revue française d'administration publique*, no101(1), 39-57. Cairn.info. <https://doi.org/10.3917/rfap.101.0039>
- Fisher, D. (2012). France : "In", "of" or "from" the South Pacific region? *Journal de la société des océanistes*, 135. <https://doi.org/10.4000/jso.6687>
- Fry, G., & Tarte, S. (Éds.). (2015). *The new Pacific diplomacy*. ANU Press.
- Gattegno, H. (s. d.). *L'affaire Greenpeace*. Flammarion.
- Gay, J.-C. (2021). Chapitre 4. Entre atouts et crises : Une France en souffrance. In *La France d'Outre-mer* (p. 135-201). Armand Colin; Cairn.info. <https://shs.cairn.info/la-france-d-outre-mer--9782200629182-page-135?lang=fr>
- Genetet, A. (2023). La France en Indo-Pacifique : Une ambition partagée pour une légitimité renforcée: *Revue Défense Nationale*, N° 863(8), 25-30. <https://doi.org/10.3917/rdna.863.0025>
- Givre, P.-J. (2023). Le contrôle de l'espace terrestre demeure l'expression cocrète de la puissance des États. *Conflits*, 44, 44-46.
- Goin, V. (2021, octobre). L'espace indopacifique, un concept géopolitique à géométrie variable face aux rivalités de puissance. *Géococonfluences*. <https://geoconfluences.ens-lyon.fr/informations-scientifiques/dossiers-thematiques/oceans-et-mondialisation/articles-scientifiques/espace-indopacifique-geopolitique>
- Hassner, P. (1995). *La violence et la paix : De la bombe atomique au nettoyage ethnique*. Editions Esprit.
- Henningham, S. (1991). France and the South Pacific in the 1980s : An Australian perspective. *Journal de la Société des océanistes*, 92(1), 21-45. <https://doi.org/10.3406/jso.1991.2894>
- Henningham, S. (1992). *France and the South Pacific : A contemporary history*. Allen & Unwin.
- Hoadley, S. (2005). *New Zealand and France : Politics, diplomacy and dispute management* (New Zealand Institute of International Affairs).
- Hollande, F., France, & France (Éds.). (2013). *Défense et sécurité nationale 2013 : Livre blanc*. Documentation française. <https://ccdcoe.org/uploads/2018/10/Livre-blanc-sur-la-Defense-et-la-Securite-nationale-2013-2.pdf>
- ICAN. (2022). *ICAN 2022 Annual Report*.
- Institut national de la santé et de la recherche médicale & France (Éds.). (2020). *Essais nucléaires et santé : Conséquences en Polynésie française*. EDP sciences.
- Klöck, C. (2021). Négociier au sein des négociations : Les petits États insulaires, l'Alliance des petits États insulaires et les négociations climatiques: *Négociations*, n°34(2), 17-31. <https://doi.org/10.3917/neg.034.0017>
- Lasserre, F., Mottet, É., & Courmont, B. (2024). *Le soft power en Asie : Nouvelles formes de pouvoir et d'influence ?* Presses de l'Université du Québec.

- Le Baut, Y. (Éd.). (1996). *Les essais nucléaires français*. Bruylant.
- Le Meur, P.-Y. (2017). Le destin commun en Nouvelle-Calédonie : Entre projet national, patrimoine minier et désarticulations historiques. *Mouvements*, n° 91(3), 35-45. Cairn.info. <https://doi.org/10.3917/mouv.091.0035>
- Leblic, I. (2009). Nouvelle-Calédonie. Terre de corail de Pascale Joannot. *Journal de la société des océanistes*, 129, 329-330. <https://doi.org/10.4000/jso.5975>
- Lechervy, C. (2019). La place des Outre-mer océaniens dans la politique Indo-Pacifique de la France. *Revue Défense Nationale*, N° 823(8), 18-24. <https://doi.org/10.3917/rdna.823.0018>
- L'Indo-Pacifique : Un espace stratégique sous tension. (s. d.). *Revue Défense Nationale*, N° 844(9), 168. Cairn.info.
- Loi n° 2008-696 du 15 juillet 2008 relative aux archives, MCCX0400123L (2008).
- Loi n°2010-2 du 5 janvier 2010 relative à la reconnaissance et à l'indemnisation des victimes des essais nucléaires français, 4, DEFX0906865L (2010). ISSN 0373-0425
- Loi organique n° 2004-192 du 27 février 2004 portant statut d'autonomie de la Polynésie française (1), DOMX0300085L (2004).
- Loubersac, L. (2021). L'eau de mer dans tous ses états. *Revue Juridique Politique et Économique de Nouvelle-Calédonie*, 2021/1(37), 255-275.
- Macdonald, A. (2008). France in the South Pacific. In P. Poddar, R. S. Patke, L. Jensen, J. Beverley, C. Forsdick, P.-P. Fraiture, R. Ben-Ghiat, T. Dhaen, B. Kundrus, E. Monasterios, & P. Rothwell (Éds.), *A Historical Companion to Postcolonial Literatures—Continental Europe and its Empires* (p. 139-142). Edinburgh University Press; JSTOR. <http://www.jstor.org/stable/10.3366/j.ctt1g0b6vw.68>
- Maclellan, N. (1999). The Noumea Accord and Decolonisation in New Caledonia. *The Journal of Pacific History*, 34(3), 245-252. JSTOR.
- Maclellan, N. (2005a). From Eloi to Europe : Interactions with the ballot box in New Caledonia. *Commonwealth & Comparative Politics*, 43(3), 394-418. <https://doi.org/10.1080/14662040500304890>
- Maclellan, N. (2005b). The Nuclear Age in the Pacific Islands. *The Contemporary Pacific*, 17(2), 363-372. JSTOR.
- Maclellan, N. (2019). We Lost on the Numbers, But for Us It's a Victory. *The Journal of Pacific History*, 54(2), 224-252. JSTOR.
- Maclellan, N. (2024). Introduction : Resistance and Survival – The Nuclear Era in the Pacific. *The Journal of Pacific History*, 59(1), 1-16. <https://doi.org/10.1080/00223344.2023.2276994>
- Maclellan, N. (avec Australian National University Press). (2017). *Grappling with the bomb : Britain's Pacific H-bomb tests*. ANU Press.
- Maclellan, N., & Chesneaux, J. (1998). *After Moruroa : France in the South Pacific*. Ocean Press.
- Manga, J.-B. (2019). *L' Accord de Nouméa : Lexique et Repères Pour la Sortie* (1st ed). Editions L'Harmattan.
- MEAE. (2022). *La stratégie de la France dans l'Indopacifique*. Ministère de l'Europe et des Affaires Étrangères. https://www.diplomatie.gouv.fr/IMG/pdf/fr_a4_indopacifique_022022_dcp_v1-10-web_cle017d22.pdf
- Milhiet, P. (2023). La Polynésie et la Nouvelle-Calédonie au cœur de la stratégie indopacifique française. *Revue Les Grands Dossiers De Diplomatie*, N°75, 40-41.
- Milhiet, P. (2024). Quelle place pour le Pacifique Océanien dans la construction régionale de l'Indo-Pacifique ? *Interventions économiques*, 72. <https://doi.org/10.4000/12ba2>
- Ministère des Armées. (2019a). *Enjeux sécuritaires en Indopacifique* [Carte].
- Ministère des Armées. (2019b). *La France et la sécurité en Indopacifique*.
- Ministère des Armées. (2024). *Les forces armées françaises en Indopacifique*. [Carte].
- Missotte, P. (1995). Le Festival Mélanésie 2000—Septembre 1975. *Journal de la Société des océanistes*, 100(1), 59-100. <https://doi.org/10.3406/jso.1995.1948>
- Mohamed Gaillard, S. (2010). Les relations franco-australiennes en Océanie : Représentations de deux politiques régionales. *Outre-mers*, 97(366), 123-133. <https://doi.org/10.3406/outre.2010.4454>
- Mohamed-Gaillard, S. (2015). Chapitre 12—L'Océanie, une région militarisée et nucléarisée. In *Histoire de l'Océanie* (p. 165-177). Armand Colin; Cairn.info. <https://doi.org/10.3917/arco.moham.2015.01.0165>

Mottet, E. (2024, janvier 29). *Le soft power en Indo-Pacifique, une nouvelle forme de pouvoir et d'influence ?* <https://blogue.corim.qc.ca/soft-power-indopacifique>

Mottet, É., Lasserre, F., & Courmont, B. (2023). La France et l'AUKUS : Quelles politiques et quelles limites stratégiques en Indo-Pacifique ? *International Journal: Canada's Journal of Global Policy Analysis*, 78(3), 335-344. <https://doi.org/10.1177/00207020231197208>

Mrgudovic, N. (2006). *La France dans le Pacifique Sud : 1966-2006 : Enjeux et mutations* [Thèse pour le Doctorat en Science Politique]. Université Montesquieu- Bordeaux IV.

Mrgudovic, N. (2008). *La France dans le Pacifique sud : Les enjeux de la puissance*. L'Harmattan.

Nations Unies. (1995). *Communiqué final du FIP* (Assemblée nationale - Réunion annuelle de Madang No. A/50/475; p. 22).

Newall, Lord. (1997). *La situation en matière de désarmement (FCE, désarmement nucléaire)* (Rapport présenté au nom de la Commission de défense No. Document 1590; p. 27). Assemblée de l'Union de l'Europe occidentale.

Organisation internationale de la francophonie (Éd.). (2010). *Rapport du secrétaire général de la francophonie 2008-2010*. Organisation internationale de la francophonie.

Parmar, C. S. (2022). *The US Indo-Pacific Strategy 2022 An Analysis*.

Penot, C. (2021). Le renforcement de l'engagement de la France en Indo-Pacifique se poursuit. *Revue Défense Nationale*, N° 844(9), 15-20. Cairn.info. <https://doi.org/10.3917/rdna.844.0015>

Péron-Doise, M. (2024, 5 novembre). *Turbulences dans l'Indo-Pacifique français : Politique intérieure et politique étrangère, les différentes échelles de la crise néo-calédonienne*. <https://www.iris-france.org/turbulences-dans-lindo-pacifique-francais-politique-interieure-et-politique-etrangere-les-differentes-echelles-de-la-crise-neo-caledonienne/>

Philippe, S., Schoenberger, S., & Ahmed, N. (2022). Radiation Exposures and Compensation of Victims of French Atmospheric Nuclear Tests in Polynesia. *Science & Global Security*, 30(2), 62-94. <https://doi.org/10.1080/08929882.2022.2111757>

Philippe, S., & Statius, T. (s. d.). *Toxique. Enquête sur les essais nucléaires français en Polynésie*. Presses Universitaires de France; Cairn.info. <https://stm.cairn.info/toxique--9782130814849?lang=fr>

Powles, M. & Australian National University (Éds.). (2006). *Pacific futures*. Pandanus Books, Research School of Pacific and Asian Studies, Australian National University.

Pratson, L. F. (2023). Corrigendum to "Assessing impacts to maritime shipping from marine chokepoint closures" [Commun. Transport. Res. 3 (2023) 100083]. *Communications in Transportation Research*, 3, 100100. <https://doi.org/10.1016/j.commtr.2023.100100>

PROE. (2006). *Rapport annuel 2006 du Secrétariat du Programme régional océanien de l'environnement* (Le développement durable dans un environnement océanien en mutation).

Projet d'accord sur l'avenir de la Nouvelle-Calédonie (2025).

Pugh, M. (1986, juillet). La force du sentiment antinucléaire en Nouvelle-Zélande. *Le Monde diplomatique*, 15.

Regaud, N. (2021). *The turning point of the 2010s and the formulation of a french strategy in the indo-pacific* (France's Indo-Pacific strategy and its overseas territories in the Indian and Pacific oceans, p. 10-14). Australian Strategic Policy Institute; JSTOR. <http://www.jstor.org/stable/resrep33993.6>

Robie, D. (2015). *Eyes of fire: The last voyage of the Rainbow Warrior* (Thirtieth anniversary edition). Little Island Press in association with the Pacific Media Centre, AUT University.

Robie, D. (2016). Frontline : The Rainbow Warrior, secrecy and state terrorism: A Pacific journalism case study. *Pacific Journalism Review*, 22(1), 187. <https://doi.org/10.24135/pjr.v22i1.19>

Sawyer, S. (1986). Rainbow warrior : Nuclear war in the pacific. *Third World Quarterly*, 8(4), 1325-1336. <https://doi.org/10.1080/01436598608419952>

Taiarui, M. (2024). L'ouverture des archives régaliennes relatives aux essais nucléaires en Polynésie française : Enjeux de déclassification et perspectives de recherche. *Matériaux pour l'histoire de notre temps*, n° 153-154(3-4), 107-114. Cairn.info. <https://doi.org/10.3917/mate.153.0107>

Temaru, O., Brotherson, M., & Ferdinand, M. (2021). Essais nucléaires, justice et souveraineté en Polynésie. *Écologie & Politique*, N° 63(2), 137-148. Cairn.info.

Templeton, M. (avec New Zealand Institute of International Affairs). (2006). *Standing upright here : New Zealand in the nuclear age, 1945-1990*. Victoria University Press in association with the New Zealand Institute of International Affairs.

Tétart, F., & Martin, C. (2024). *Grand Atlas 2025* [Carte]. Autrement.

Tetiarahi, G. (2005). French Nuclear Testing in the South Pacific, or When France Makes Light of Its Duty to Remember. *The Contemporary Pacific*, 17(2), 378-381.

Tuheiva, R., Aïchi, L., les membres du groupe socialiste (1), apparentés (2), & rattachés (3). (2010). *Proposition de loi relative au suivi des conséquences environnementales des essais nucléaires français en Polynésie française* (Rapport d'information No. 105; SESSION ORDINAIRE DE 2010-2011). Sénat.

United Nations Development Programme. (1994). *Human Development Report 1994*. UN. <https://doi.org/10.18356/87e94501-en>

Université de la Polynésie française. (2010). *Rapport d'activité*.

Vandendyck, B. (2018). *Le développement de l'influence chinoise dans le pacifique océanien* (Asia Focus No. 61). IRIS. <https://www.iris-france.org/wp-content/uploads/2018/12/Asia-Focus-96.pdf>

Vitalis, A. (2021, novembre 18). Confronting Great Powers: New Zealand's Nuclear Stance During the Cold War. *E-international Relations*.

Vrignon, A., & Meltz, R. (Éds.). (2022). *Des bombes en Polynésie : Les essais nucléaires français dans le Pacifique*. Vendémiaire.

Yost, D. (1996). France's Nuclear Dilemmas. *Foreign Affairs*, 75(1), 11.

Zajec, O. (2022). L' AUKUS , une surprise stratégique pour la France ? *Revue Défense Nationale*, N° 852(7), 43-47. <https://doi.org/10.3917/rdna.852.0043>

Liens internet

<https://eyes-of-fire.littleisland.co.nz/>

<https://www.greenpeace.fr/rainbow-warrior-la-derniere-expedition/>

www.icanw.org / ICAN (2022). Nuclear Colonisation: France's testing legacy in the Pacific

<https://www.greenpeace.fr/espace-presse/10-juillet-1985-10-juillet-2025-40-ans-apres-lattentat-contre-le-rainbow-warrior-et-la-mort-de-fernando-pereira-la-repression-continue/>

Annexe 1
Liste des abréviations

AIEA	Agence internationale de l'énergie atomique
ANSEA	Association des nations du sud-est asiatique
ANZUS	Australie, Nouvelle-Zélande, États-Unis security treaty
ASEAN	Association des nations de l'Asie du Sud-Est
AUKUS	Australia, United Kingdom et United States
BRI	Belt & Road Initiative
CEE	Communauté économique européenne
CEMO	Centre d'expérimentation militaire des Oasis
CEP	Centre d'expérimentation du Pacifique
CIJ	Cour Internationale de Justice
COM	Communauté d'outre-mer
CPS	Commission du Pacifique Sud
DGSE	Direction générale de la sécurité extérieure
DROM	Départements et régions d'outre-mer
DSCEN	Département de suivi des centres d'expérimentation nucléaire
EFO	Établissement Français d'Océanie
FANC	Forces armées de Nouvelle-Calédonie
FAPF	Forces armées de Polynésie Française
FAZSOI	Forces armées en zone sud de l'océan Indien
FIP	Forum des îles du Pacifique
FLNKS	Front de Libération Nationale Kanak et Socialiste
FOIP	Free & Open Indopacific strategy
FRANZ	France-Australie-Nouvelle-Zélande
GMFL	Groupe Mélanésien du Fer de Lance
ICAN	Campagne internationale pour l'abolition des armes nucléaires
IP	Indopacifique
IRD	Institut de Recherche et de Développement
MEAE	Ministère de l'Europe et des Affaires Étrangères
NFNZA	Nuclear Free New Zealand Act
OIF	Organisation internationale de la francophonie
ONG	Organisation non-gouvernementale
ONU	Organisation des Nations Unies

PACSAR	Pacific Regional Maritime Search and Rescue
POM	Pays d'outre-mer
PROE	Programmes régionaux d'environnement
QUAD	Dialogue quadrilatéral de sécurité
SAGAR	Security & Growth for all in the region
SPDMM	South Pacific Defense Ministers' Meeting
TICE	Traité d'interdiction des essais nucléaires
TNP	Traité de non-prolifération
TNT ³⁷	Tonne de trinitrotoluène
UE	Union Européenne
URSS	Union des républiques socialistes soviétiques
ZEE	Zone Économique Exclusive

³⁷ Unité d'énergie employée pour quantifier l'énergie libérée lors d'une explosion ou de tout autre phénomène provoquant de grands bouleversements géologiques en un court laps de temps. Elle se rapporte à l'énergie libérée par l'explosion d'une tonne de trinitrotoluène (TNT).

Annexe 2

Moruroa dans le centre du Pacifique

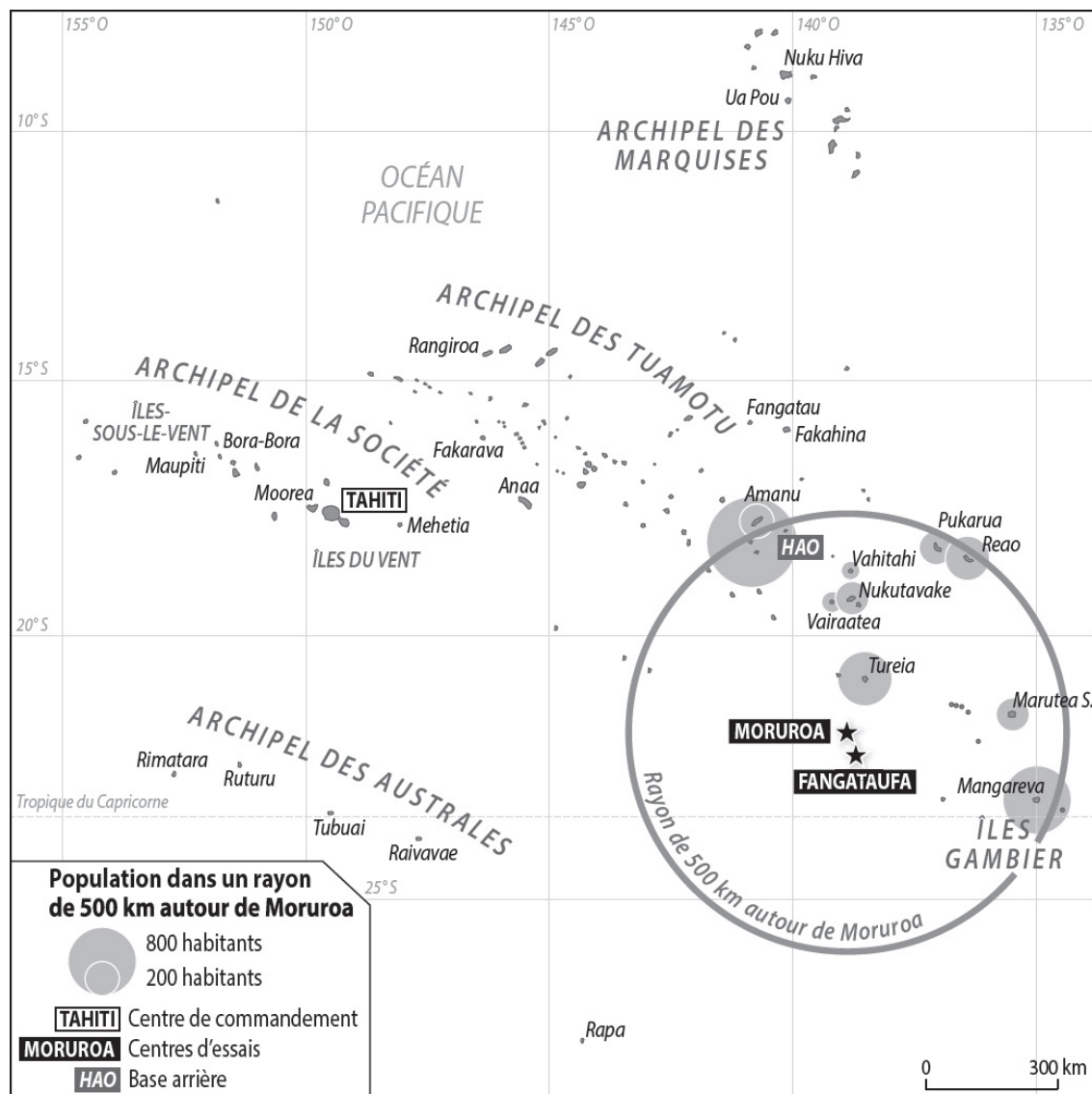


Figure 4 : Le Centre d'expérimentation du Pacifique (CEP) en Polynésie française au moment de la fin de essais nucléaires (1996).

Source : Gay, 2003

Annexe 3

Ensemble des essais nucléaires français réalisés à Moruroa et Fangataufa

	Essais en atmosphère		Essais dans la couronne		Essais au cœur du lagon	
	Mururoa	Fangataufa	Mururoa	Fangataufa	Mururoa	Fangataufa
1966	6 dont (1) ³⁸					
1967	3					
1968	5					
1969	0					
1970	8					
1971	5					
1972	4 dont (1)					
1973	6 dont (1)					
1974	9 dont (2)					
1975				2		
1976			5 dont (1)			
1977			9 dont (2)			
1978			11 dont (1)			
1979			10			
1980			12 dont (1)			
1981			10		2	
1982			8 (1)		2	
1983			4		5	
1984			4		4	
1985			4		4	
1986			5		3	
1987					8	
1988					7	1
1989			(1)		6	2
1990					4	2
1991					5	1
1992-1994	<i>Moratoire d'un an décidé par le président François Mitterrand le 8 avril 1992, et renouvelé avant d'être rompu le 13 juin 1995 par le président Jacques Chirac.</i>					
1995					4	1
1996						1

Source : Les chiffres sont tirés du document publié par le Ministère de la Défense :
« La dimension radiologique des essais nucléaires français en Polynésie », décembre 2006 ;
<https://www.defense.gouv.fr/sites/default/files/ministere-armees/La%20dimension%20radiologique%20des%20essais%20nucl%C3%A9aires%20en%20Polyn%C3%A9sie%20fran%C3%A7ais.pdf>

38 Les chiffres entre parenthèses correspondent aux essais de sécurité.

Annexe 4

Les essais atmosphériques

De 1966 à 1996, 193 expérimentations nucléaires ont été effectuées au Centre d'expérimentation du Pacifique, sur les atolls de Mururoa et Fangataufa. 178 essais nucléaires ont consisté à faire exploser un engin nucléaire, avec libération d'une grande quantité d'énergie. Les 15 autres étaient des essais de sécurité. Entre juillet 1966 et septembre 1974, 41 essais nucléaires ont été réalisés dans l'atmosphère et, entre juin 1975 et janvier 1996, 137 ont été effectués en grande profondeur, dans le massif géologique des atolls.

Les essais nucléaires français représentent 3,6 % de l'énergie de fission et 2,3 % de l'énergie totale de tous les essais réalisés par l'ensemble des pays dotés d'armements nucléaires.

TABLEAU 80.
Récapitulatif de la répartition des types d'essais nucléaires et de sécurité effectués au CEP.

Essais	Mururoa	Fangataufa	Total
<i>Essais nucléaires atmosphériques</i>			
Barge	3	1	4
Ballon	31	3	34
Avion	3	-	3
<i>Essais nucléaires souterrains</i>			
Sous la couronne corallienne	77	2	79
Sous le lagon	50	8	58
<i>Essais de sécurité</i>			
Dans l'atmosphère	5	-	5
Souterrains	10	-	10

Source : « La dimension radiologique des essais nucléaires français en Polynésie », Ministère de la Défense, décembre 2006 ;
<https://www.defense.gouv.fr/sites/default/files/ministere-armees/La%20dimension%20radiologique%20des%20essais%20nucl%C3%A9aires%20en%20Polyn%C3%A9sie%20fran%C3%A7ais.pdf>

Annexe 5

Les accords de Nouméa (1998)³⁹

RECONNAISSANCE DE LA COUTUME KANAK

La coutume est le fondement de l'identité kanak. Sa reconnaissance a pris plusieurs formes. La mise en place d'un statut civil distinct de celui du droit commun, et d'une politique de reconnaissance et de rétrocession par l'État des terres coutumières est très importante. Elle s'est accompagnée de la mise en place d'un Sénat coutumier qui agit en tant que gardien de la coutume.

Le statut civil coutumier

L'institution d'une « citoyenneté de la Nouvelle-Calédonie »⁴⁰ donne aux Kanak qui le souhaitent la possibilité d'abandonner le statut civil de droit commun et d'opter pour un statut civil coutumier.⁴¹ Déjà en 1988, la désignation d'un électorat restreint avait souligné la volonté officielle de reconnaître aux Mélanésiens le droit de limiter la participation au référendum de 1998 qu'aux seules personnes intéressées par l'avenir de la Nouvelle-Calédonie. Avec l'accord de Nouméa, la reconnaissance d'une « citoyenneté de la Nouvelle-Calédonie » va plus loin dans la reconnaissance non plus seulement politique mais identitaire des Kanak. Seulement celle-ci n'a pas été conçue comme un facteur de divisions entre les communautés qui composent la Nouvelle-Calédonie. Au contraire : « Il est aujourd'hui nécessaire de poser les bases d'une citoyenneté de la Nouvelle-Calédonie, permettant au peuple d'origine de constituer avec les hommes et les femmes qui y vivent une communauté humaine affirmant son destin commun. »⁴² Cette citoyenneté a donc été conçue dans un souci d'aider au rapprochement entre les diverses composantes d'une société calédonienne multiculturelle.

39 Texte disponible à <https://www.mncparis.fr/uploads/accord-noumea.pdf>

40 Article 4 de la loi organique 99-209 du 19 mars 1999 relative à la Nouvelle-Calédonie.

41 Cette citoyenneté se transformerait en nationalité, si le référendum d'autodétermination prévu entre 2014 et 2019 débouchait sur l'indépendance de la Nouvelle-Calédonie.

42 Préambule de l'accord de Nouméa

Le Sénat coutumier

La reconnaissance de la coutume s'est traduite à plusieurs niveaux, « chapeautés » par une institution spécifique : le Sénat coutumier. Celui-ci est composé de membres désignés par les conseils coutumiers représentant les huit aires coutumières de Nouvelle-Calédonie et dont l'un des rôles est de clarifier et d'interpréter les règles coutumières. Tout projet relatif aux signes identitaires, au statut civil coutumier ou encore aux terres coutumières est systématiquement soumis par le président du Congrès au Sénat coutumier dont un autre rôle sera de régler les conflits coutumiers civils. Le Sénat coutumier joue également un rôle important dans la rétrocession et la réallocation des « terres coutumières »⁴³. À terme, il ne devrait plus y avoir que des terres coutumières et des terres de droit commun. Le Congrès, après consultation du Sénat coutumier, définit des baux pour préciser les relations entre les propriétaires coutumiers et les exploitants sur les terres coutumières. Lors de litiges éventuels ce sont les juridictions de droit commun qui sont compétentes bien que celles-ci soient désormais conseillées par des assesseurs coutumiers. Les noms kanak des lieux sont recensés et rétablis sous le contrôle du Sénat. Une autre de ses responsabilités est d'opérer le lien entre le passé et l'avenir en garantissant la tenue du registre d'état civil coutumier, ainsi que celle du « cadastre » des terres coutumières. Son implication dans les grandes étapes de la réforme foncière est devenue incontournable.

Reconnaissance de l'identité linguistique et culturelle

L'Accord de Nouméa a également permis de mettre en place une politique de protection du patrimoine et de retour des objets d'art calédoniens sur le territoire. Le *Centre Culturel Tjibaou* a été conçu spécialement à cet effet. En outre, certaines langues kanak⁴⁴ sont désormais reconnues comme étant, avec le français, des langues d'enseignement et de culture en Nouvelle-Calédonie. L'Accord s'est engagé dans une réflexion sur l'extension de leur usage dans les médias et le monde scolaire et universitaire. Il est même question de créer une académie des langues kanak.

.

43 Nouveau nom attribué aux réserves.

44 On en compte plus d'une trentaine.